



# Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

Mars 2006

[www.newparksnorth.org/index\\_f.htm](http://www.newparksnorth.org/index_f.htm)

Bulletin n° 15



## Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de la situation sur les projets d'établissement et d'aménagement de nouveaux parcs et d'aires du patrimoine associées, de même que sur d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres aires protégées.

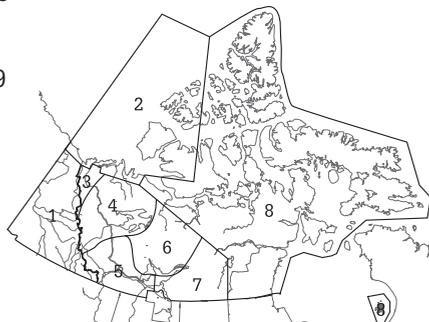
L'Accord-cadre définitif (1993) avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de 11 ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et d'Aishihik; de celle des Gwich'in Vuntut; de celle des Nacho Nyak Dun; du Conseil des Tlingit de Teslin; de celle des Little Salmon-Carmacks; de celle des Selkirk; de celle des Tr'ondëk Hwëch'in; de celle du Conseil Ta'An Kwäch'an; de celle de Kluane et de celle de

Kwanlin Dün. La première nation de Carcross/Tagish a ratifié son entente définitive et son entente sur l'autonomie gouvernementale le 24 octobre 2005. Celles-ci seront en vigueur le 9 janvier 2006. L'Entente définitive conclue avec la Première nation Carcross/Tagish comprend des dispositions pour établir quatre nouvelles régions de gestion spéciale, dont le lac Kusawa et le milieu naturel Agay Mene comme parcs territoriaux, de même que le marais Lewes et la rivière Tagish comme aires de protection de l'habitat. Le lac Kusawa et le marais Lewes détiennent aussi le statut de régions de gestion spéciale dans l'Entente définitive de la Première nation des Kwanlin Dün, en raison du chevauchement entre les territoires traditionnels de ces deux Premières nations. Trois autres revendications, avec des Premières nations du Yukon, sont toujours en cours de négociation.

L'Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tłı̨cho a reçu la sanction royale le 15 février 2005. Le gouvernement et les Premières nations Deh Cho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion. Ces ententes représentent des étapes importantes de la démarche des Deh Cho au sujet de la négociation d'une entente définitive. La Nation des Métis des TNO travaille actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influenceront grandement sur le choix du moment

### Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, aux TNO et au Nunavut

<b>Consultation rapide</b>	<b>Page</b>
1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon .....	19
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit	
3. Région visée par le règlement des revendications des Gwich'in	
4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu	
Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis	
5. Deh Cho	
6. North Slave (Traité numéro 11)*	
7. South Slave (Traité numéro 8)* ....	13
8. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit .....	4



\* Certaines régions visées par le règlement des revendications territoriales se chevauchent.

### Points importants Page

Le Service canadien de la faune sollicite votre aide (signalement d'oiseaux) .....	5
Centenaire de l'expédition d'Amundsen dans le passage du Nord-Ouest .....	9
La réserve de parc national du Canada des Monts Torngat est créée .....	12
Des terres du Sahtu sont ajoutées au parc national du Canada Tuktut Nogait .....	13
Commémoration de l'événement historique national du réseau de radiocommunications des TNO et du Yukon .....	23
La station de télégraphie d'origine à Dawson et le bureau de la Yukon Saw Mill Co. sont désignés sites historiques du Yukon .....	24





auquel les propositions de conservation visant ces régions seront déposées.

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992) et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993) portent sur des questions de conservation des régions naturelles, de la faune et du patrimoine. Trois lieux historiques nationaux ont été désignés dans les limites des terres revendiquées. Tel que prévu dans l'entente sur le Sahtu, une entente sur les répercussions et les avantages a été signée le 1<sup>er</sup> août 2005, pour ajouter certaines terres du Sahtu au parc national du Canada Tuktut Nogait, qui existe déjà. Dans la région visée par

le règlement de la revendication des Inuvialuit, environ 18 % est conservé par les parcs nationaux et géré en collaboration entre Parcs Canada et les agences créées en vertu de la Convention définitive des Inuvialuit (1984) ou selon une autre entente avec les Inuvialuit.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, sur tous les parcs territoriaux existants et des plans directeurs pour tous les parcs et toutes les aires de

conservation actuelles.

Pour de plus amples renseignements sur les revendications territoriales susmentionnées, veuillez visiter le site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à [www.inac.gc.ca](http://www.inac.gc.ca), en suivant les liens de la carte de site vers les Publications et recherches; Ententes; Ententes sur les revendications globales.

Le document *Nouveaux parcs dans le Nord* est structuré en régions visées par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte se trouvant à la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

## Revendications territoriales des Autochtones

*Note de la rédactrice : L'article qui suit contient des renseignements dans différentes sources gouvernementales et il est mis à jour chaque année. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.*

### Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique dans ce domaine a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada (la décision *Calder*) qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Afin de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait

l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et

- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Autochtones ou d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne satisfont pas à des critères d'acceptation rigoureux.

### Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui définissent clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources. Les ententes globales négociées précisent avec certitude, à l'intention des gouvernements et des tiers, les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement, pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe visé pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement





fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portaient sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoyait également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême du Canada a provoqué des appels de la part des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. Il s'agit de la première décision de la Cour suprême du Canada traitant en profondeur de la question du droit ancestral.

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale peuvent se dérouler parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

#### **Revendications particulières et droits fonciers issus de traités**

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des ressources financières des bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait aux revendications particulières, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les

provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

#### **Autres revendications**

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendication du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ils ne respectent pas de critères d'acceptation rigoureux.

#### **Deh Cho**

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le processus Deh Cho consiste en l'exercice des pouvoirs et en négociations des terres et des ressources entre le gouvernement fédéral et territorial et les PNDC. Les négociations ont donné lieu à une ébauche d'entente-cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires. L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PNDC au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régionale de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni et, enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources. Les PNDC et Parcs Canada ont formé une Équipe de consensus Nahʔa Dehé (ECND), composée de sept personnes, soit deux personnes nommées par les Deh Cho, deux par

la Bande des Dénés de Nahanni Butte et trois par Parcs Canada. L'équipe aide maintenant les Deh Cho et la Bande à élaborer des protocoles de cueillette traditionnelle des ressources renouvelables, à développer le tourisme autochtone et à trouver d'autres options de développement communautaire et économique. L'Équipe de consensus respecte un accord provisoire de gestion du parc entre Parcs Canada et les Deh Cho, en fonction duquel l'équipe pourrait formuler des recommandations au surintendant et au grand chef sur la gestion de la réserve aux fins de création d'un parc.

#### **La Nation des Métis des TNO**

En 2002, ce groupe, anciennement appelé les Métis de la région du South Slave, a remplacé son nom par celui de Nation des Métis des TNO.

Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans cette région des TNO. Toutefois, dans le district de South Slave, les Dénés du Traité n° 8 d'Akaiicho ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en poste à l'époque a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche ne tenant pas compte des droits, afin de traiter de leurs préoccupations. Un accord-cadre a été signé en août 1996. Il décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions d'autonomie gouvernementale. Les négociations visant à conclure une entente de principe se poursuivent.

#### **Traité n° 8 d'Akaiicho**

Durant l'année 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité n° 8 d'Akaiicho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent





l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent.

### Tłı̄cho

Le 15 février 2005, l'*Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tłı̄cho* a reçu la sanction royale. Découlant de l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis*, cette nouvelle entente est la première entente combinée sur la revendication territoriale et sur l'autonomie

gouvernementale aux TNO et résulte d'une dizaine d'années de négociations. Un nouveau gouvernement des Tłı̄cho succède au Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11 et aux bandes indiennes dirigeant les communautés Tłı̄cho. Le gouvernement des Tłı̄cho détient la compétence législative pour gérer les terres et les ressources des Tłı̄cho, ainsi que pour protéger leur langue, leur culture et leur mode de vie.

## Nunavut

### Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

#### Parc national du Canada Ukkusiksalik

On a documenté plus en détail un certain nombre de sites connus de Tashyuyak (lac Ford), à l'extrémité occidentale du Parc national Ukkusiksalik National qui donne sur la baie Wager, une mer intérieure s'étendant sur 100 kilomètres à l'ouest depuis la baie d'Hudson. Le parc comprend un vaste ensemble de reliefs et d'habitats fauniques. Les résidents inuits des collectivités de Kivalliq continuent de se déplacer dans cette zone pour y chasser et y pêcher. Le terme ukkusiksalik signifie « l'endroit où se trouve la pierre qu'on peut sculpter pour en faire des casseroles et des lampes à huile ».

Au début des années 1990, une enquête par hélicoptère a relevé plus de 500 sites le long des rives de la baie Wager, des lacs Ford et Brown et des principales rivières qui se jettent dans la baie. Cette concentration de sites, dont certains sont d'envergure, indique que la région a été utilisée tant par les inuits Thulés que les Ukkusiksalingmiut au cours des nombreux siècles précédents. On n'a pas encore trouvé de preuves d'occupations antérieures, mais il pourrait en exister le long de la rive sud de la baie.

Tashyuyak est un prolongement de la baie Wager. Les chutes réversibles, situées au rétrécissement de la baie à l'embouchure du lac, subissent les marées de la baie Wager et de la baie d'Hudson. Bien qu'aucun artefact n'ait été ramassé, environ 20 sites ont été cartographiés et photographiés. Les plus grands sites sont situés dans

des endroits de chasse et de pêche exceptionnels, par exemple aux chutes réversibles, aux confluents des rivières et aux points d'entrée des cours d'eau tributaires du lac Ford.

Les quelques sites où on a trouvé des maisons semi-souterraines faites de terre, de pierre et de fanons de baleine indiquent que les Thulés ont occupé cette région durant l'hiver. Dans d'autres sites, on a retrouvé des indices d'occupation pendant les saisons plus clémentes de l'année, sous forme de *qammaiit* et de cercles de tentes faits de très grosses roches recouvertes d'une épaisse couche de lichen. Les Ukkusiksalingmiut ont également occupé cette région, ultérieurement. La plupart des sites documentés arboraient différents types d'éléments, dont des *kikhluit* ou *igait* (âtres), des brise-vent, des supports à kayaks, des pièges à

loups et à renards et des caches pour la nourriture.

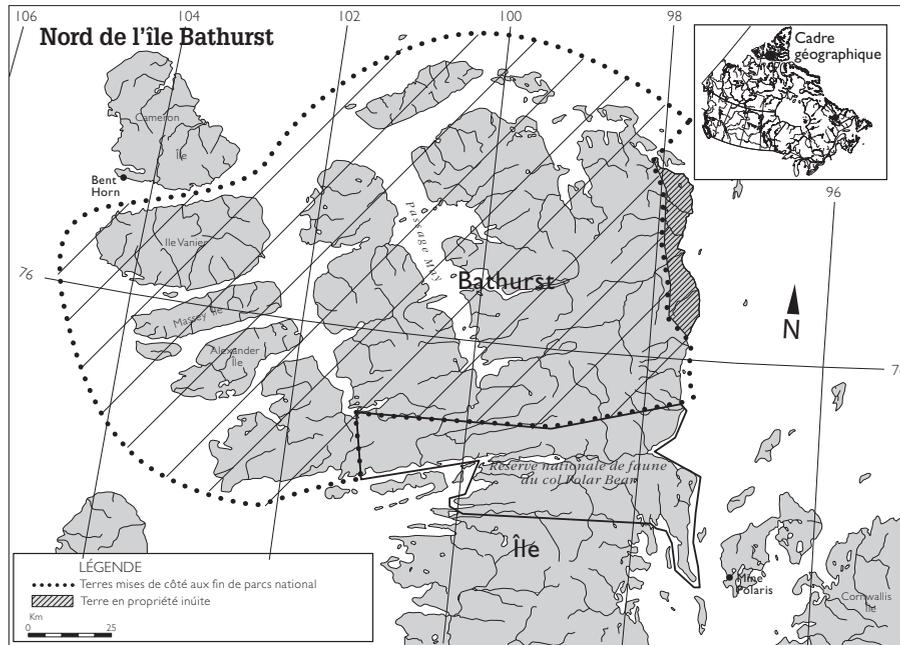
Les gens qui ont construit ces structures ont utilisé avec ingéniosité les roches qui se trouvent en abondance sur les lieux, pour créer des habitations confortables. Souvent, de gros rochers impossibles à bouger ou des affleurements plats étaient intégrés au mur d'un abri ou à une cache de nourriture. Les roches étaient aussi agencées et soutenues de manière à constituer des murs d'une hauteur atteignant de deux à quatre étages. Les âtres intérieurs et extérieurs étaient faits de deux petites roches adossées à une longue roche de forme rectangulaire sans côtés. Le tout formait un petit espace protégé pour y faire un feu de bois de grève, de brindilles de saules ou peut-être même d'os.



Kaviq Kaluraq, du lac Baker, utilise un DGPS (GPS différentiel) pour relever la position d'une habitation d'hiver Thulé à la pointe Tinnittuqtuq.

Lori Dueck, Parcs Canada, 2005





### Nord de l'île Bathurst (carte)

L'est de l'île Bathurst est une région au riche potentiel minier. C'est aussi une région importante pour le caribou de Peary, une espèce menacée de disparition. Plutôt que de rejeter toute possibilité d'exploitation minière dans cette région, le gouvernement propose d'exclure du parc la partie de la zone de plissements de Cornwallis, au riche potentiel minier, en échange des îles situées à l'ouest. Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation minières serait instauré dans les zones exclues, jusqu'à ce que le caribou de Peary cesse d'être menacé ou jusqu'à ce que son sort soit déterminé de toute autre manière. Lorsque ce moratoire prendra fin, l'exploration et l'exploitation minières seront régies par les mesures de gestion spéciale visant à protéger le caribou de Peary qui auront été établies alors que le moratoire était en vigueur.

Avec l'appui du Comité communautaire de gestion des terres et des ressources de Resolute Bay (CCGTR) et de l'Association des Inuits de Qikiqtani (AIQ), le gouvernement fédéral a reconfiguré et renouvelé la mise de côté provisoire des terres pour cette région jusqu'à octobre 2009. Les nouvelles terres mises de côté comprennent la zone spéciale de gestion proposée et les îles à l'ouest des terres originalement mises de côté. Cependant, le CCGTR a clairement indiqué que le fait qu'il appuie la

nouvelle mise de côté ne veut pas dire qu'il soutient les limites proposées ou la zone spéciale de gestion.

En 2005, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) avait l'intention de réunir les parties prenantes à un atelier se déroulant à Resolute Bay, afin d'étudier le concept de gouvernement susmentionné. L'atelier a été reporté jusqu'à l'issue d'une initiative controversée visant à inscrire le caribou de Peary au registre de la *Loi sur les espèces en péril*.

En consultation avec d'autres ministères du gouvernement fédéral et du Nunavut, des représentants

de Resolute Bay, de l'AIQ et de la Nunavut Tunngavik Incorporated, AINC fixera une date pour l'atelier, lorsque la controverse sur le caribou de Peary n'aura plus le potentiel d'en contrecarrer la tenue.

## Environnement Canada – Service canadien de la faune

### Autres aires de conservation

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* consacre un chapitre entier aux aires de conservation, dont deux réserves nationales de la faune et 11 refuges d'oiseaux migrateurs qui seront administrés par le Service canadien de la faune. Ces sites protègent environ 80 000 km<sup>2</sup> d'habitat pour faune terrestre et 14 000 km<sup>2</sup> d'habitat pour faune marine au Nunavut.

### Aires de conservation utilisées à titre de sites de recherche

À part la protection des ressources fauniques importantes du Canada, plusieurs des refuges et des réserves d'espèces sauvages au Nunavut sont utilisés comme lieux de recherche clés pour les oiseaux migrateurs. Entre 2000 et 2005, des études continues et des projets de recherches ciblées ont eu lieu à la baie de la Reine-Maud, à la baie East, à l'île Prince Leopold, à Dewey Soper, à l'île Bylot, à la rivière McConnell et aux refuges d'oiseaux migrateurs de l'île Seymour.

### Les touristes et l'observation des oiseaux

Au cours des dernières années, le Service canadien de la faune (SCF) a reçu de l'information très utile sur le nombre et la distribution d'oiseaux de la part de touristes visitant le Nunavut. Des observations particulièrement importantes sur des espèces en péril ou menacées ont été envoyées à SCF, mais aussi de nouveaux renseignements sur plusieurs espèces, des macareux moines aux grives à dos olive.

Ces données prennent une importance toute particulière, en ce moment où les milieux marins et terrestres du Nunavut sont en train de changer, à cause d'un ensemble de facteurs stressants (dont le changement climatique est le plus évident). Les paquebots de croisière représentent une source de données très utile, car il y a peu d'autres sources pouvant produire de l'information sur la distribution et le nombre d'oiseaux en mer. Si vous êtes de passage au Nunavut et que vous avez la possibilité d'observer des oiseaux et d'en consigner l'emplacement et le nombre, le SCF vous encourage à envoyer cette information aux coordonnées indiquées dans la section intitulée « Pour de plus amples renseignements ». Toute observation de mouettes blanches, de mouettes rosées ou d'arlequins plongeurs serait particulièrement bienvenue!





## Fiducie du patrimoine inuit

### Introduction

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) se consacre à la préservation, à l'enrichissement et à la protection de l'identité et du patrimoine culturel inuits et se consacre à l'archéologie, aux objets ethnographiques et aux archives. Les activités de la FPI sont fondées sur le principe du respect pour le savoir traditionnel et de la sagesse des aînés et des aînées. La FPI a été créée en 2004 et son mandat est décrit dans les articles 33 et 34 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

### Stages pratiques d'archéologie à Pond Inlet

Chaque année, la Fiducie du patrimoine inuit organise des stages d'archéologie sur le terrain pour les bénéficiaires, qui peuvent ainsi explorer des possibilités de carrière tout en acquérant une expérience

### Cédérom éducatif « Les peuples de l'Arctique et l'archéologie »

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) a réalisé un cédérom multimédia primé intitulé « Les peuples de l'Arctique et l'archéologie ». Combinant textes, images et segments sonores, le cédérom présente les premiers peuples de l'Arctique, ainsi que l'archéologie et le savoir traditionnel du Nunavut. Il décrit en détail l'histoire inuite, des temps préhistoriques à aujourd'hui. Conçu pour convenir au programme d'études de la 8<sup>e</sup> année, le cédérom donne de nombreux autres renseignements sur les toponymes et les plantes de l'Arctique et leur utilisation. Il contient même un jeu passionnant sur la survie dans l'Arctique. Le cédérom est disponible en versions anglais/inuktitut ou anglais/français et a été distribué dans toutes les écoles du Nunavut. On peut aussi l'acheter en communiquant avec les bureaux de la FPI, au (867) 979-0731.

pratique. Cette année, 10 bénéficiaires se sont retrouvés pour un stage de trois semaines à Oililukan, juste à l'extérieur de Pond Inlet. Quelques-uns ont décidé de poursuivre leurs études d'archéologie et du patrimoine inuit, alors que d'autres ont apprécié les connaissances ainsi acquises au sujet de leurs ancêtres, ainsi que l'expérience qu'ils ont vécue dans une collectivité différente.

### Taloyoak –

#### *Histoires de tonnerre et de pierre*

« À Taloyoak, les membres de la communauté ont décrit un endroit près de la ville où de nombreuses histoires se seraient passées. Beaucoup sont considérées comme des histoires de fantômes et la communauté cherchait à savoir si des preuves archéologiques pourraient confirmer certaines des informations rapportées dans ces histoires. Les membres de la communauté craignaient aussi de perdre des éléments d'histoire importants, à cause du pillage qu'avaient subi les sites au fil des ans... »

Pour en savoir plus sur le Projet d'archéologie et d'histoire orale et lire des narrations, veuillez visiter le site Web suivant :

[www.taloyoaknunavut.ca](http://www.taloyoaknunavut.ca).

### Toponymes traditionnels

Un événement historique a eu lieu dans l'histoire topographique du Nunavut et du Canada. La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) a présenté au gouvernement du Nunavut (GN) quatre cartes topographiques contenant des toponymes inuktituts traditionnels. Cela débute un processus visant à donner à ces cartes le statut de cartes officielles du Nunavut, sanctionnant ainsi les noms inuits de ces lieux géographiques et le savoir traditionnel qui leur est associé. Après une série de consultations, le GN présentera ces cartes au gouvernement fédéral, pour les faire approuver. Ces dernières années, la FPI a joué un rôle primordial en matière de recherches toponymiques et de cartographie au sein des communautés du Nunavut.

## Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement –

*Parcs et endroits spéciaux du Nunavut*

### Introduction

Les Nunavummiut (« gens du Nunavut ») ont choisi de protéger diverses portions de leurs terres, habitats fauniques, sites culturels et archéologiques, ainsi que leurs paysages et cours d'eau. Parmi ces endroits spéciaux, on peut mentionner les parcs territoriaux Katannilik, Iqługaarjuup Nunanga et Ovayok, et certaines aires de conservation comme la rivière du patrimoine canadien Kazan et la réserve faunique de la Thelon.

Il reste encore plusieurs autres endroits spéciaux importants à identifier et à protéger. Ceux-ci pourraient comprendre des sites océaniques côtiers ou riverains, des régions fauniques essentielles à la mise bas des caribous ou des ours polaires, ou des paysages d'importance planétaire comme les forêts fossiles de l'île Axel Heiberg.

Pour mieux reconnaître ces endroits spéciaux, la Division des parcs et des aires de conservation est devenue la division Parcs et endroits spéciaux du Nunavut. On s'attend à ce que ce changement de nom rende mieux compte du travail effectué auprès des communautés, du mandat et du rôle de la division en matière de développement, de planification et de mise en œuvre des parcs et des aires de conservation, et du rôle joué par la division au Nunavut.

### Établissement de législation et élaboration de programme

Après ce récent changement de nom, la division Parcs et endroits spéciaux du Nunavut entame un processus de redéfinition de ses outils de base. On a donc procédé à l'élaboration du Programme sur les parcs et endroits spéciaux du Nunavut, à la révision de la *Loi sur les parcs territoriaux* et aux règlements afférents, ainsi qu'à l'examen du plan de réseau de parcs territoriaux et du plan des lieux historiques. En attendant la confirmation du financement, les





comités de gestion et de planification conjointes seront établis, tel qu'indiqué dans l'entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

#### **Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation de la communauté, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées.

Parmi les obligations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. et chacune des trois associations inuites régionales ont négocié une entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) au sujet des parcs territoriaux. Cette ERAI contribuera aussi à repérer les possibilités de tourisme en territoire inuit et les avantages associés aux parcs, en offrant de la formation et des débouchés économiques, et en établissant un mécanisme de planification et de gestion conjointes des terres et des ressources des parcs territoriaux actuels et à venir. La création de structures de cogestion contribuera à l'élaboration du Programme des parcs et des endroits spéciaux du Nunavut. Les parties consacreront leurs efforts à la mise en œuvre de l'ERAI et poursuivront leurs négociations avec le gouvernement pour obtenir des fonds permettant d'appliquer ses 17 articles.

#### **Nouvelle Loi sur la faune et la flore au Nunavut**

En 2005, le Nunavut a adopté une nouvelle *Loi sur la faune et la flore*. En plus de comporter des dispositions qui reflètent l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993), la loi prévoit que la gestion de la faune et de la flore s'effectue selon le concept du *qaujimajatuqangit inuit (savoir traditionnel des Inuits)*. Les valeurs et

les principes inuits ont été respectés, tandis que les droits d'accès aux terres des Inuits, en vue d'exploiter les ressources renouvelables (chasse, pêche et cueillette) sont désormais protégés, tout en étant élargis. La loi et ses règlements, qui sont en cours de rédaction, définissent les pouvoirs visant la gestion et la protection de l'habitat et prescrivent l'établissement de zones spéciales de gestion et de zones administratives. Les habitats essentiels aux espèces menacées ou en danger seront désignés. À l'exception des activités des Inuits, les activités seront limitées dans ces habitats.

La loi a également été révisée pour tenir compte des nouvelles législations fédérales et des nouveaux accords internationaux, tels que la *Loi sur les espèces en péril* (Canada) et la Convention sur la diversité biologique, tout en définissant les outils nécessaires pour veiller à ce que toutes les espèces demeurent en bonne santé et abondantes.

Les habitats essentiels, les réserves fauniques et les régions de gestion spéciale sont considérés comme des zones de conservation en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et leur établissements exigera la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.

#### **Plan de gestion de la réserve faunique de la Thelon**

La réserve faunique de la Thelon a été établie en 1927, grâce à la *Northwest Territories Game Act* [Loi sur la chasse et la pêche dans les Territoires du Nord-Ouest]. Les terres ont été mises de côté pour utilisation en 1930, en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. La *Game Act* [Loi sur la chasse et la pêche] donne au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) le pouvoir de réglementer, d'évaluer et de faire respecter des restrictions visant le développement, de procéder à la gestion de l'habitat et de prendre des mesures de protection du caribou dans la réserve.

Le MAINC a approuvé le Plan de gestion de la réserve faunique de la Thelon en 2005. Conformément à ses obligations en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), le gouvernement du Nunavut avait coordonné ce plan, qui a l'appui de la communauté de Baker Lake, de l'Association des Inuits de la région de Kivalliq, de la Nunavut Tunngavik Inc. et du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

La réalisation du plan de gestion est une première étape menant à la planification et à la gestion de la

#### **Guide de sécurité sur les ours polaires**

Le territoire des ours polaires connaît des niveaux sans précédent de développement, à cause de la construction communautaire, de l'industrie et du tourisme. Comme la présence des êtres humains continue de s'accroître, les gens et les ours encourent des dangers inutiles. Même s'il est rare que les êtres humains soient blessés, des centaines d'ours polaires sont abattus chaque année, pour protéger des vies et des biens. Cette situation, à laquelle s'ajoutent les facteurs environnementaux récents, pourrait avoir des répercussions négatives sur les populations d'ours polaires.

En 2002, le gouvernement du Nunavut et Parcs Canada ont entamé la réalisation d'un DVD sur la sécurité et les ours polaires, en s'appuyant sur le grand succès de deux vidéos éducatives de très grande qualité produites par la Safety in Bear Country Society, intitulées « Staying Safe in Bear Country » (Rester en sûreté dans le territoire des ours) et « Working in Bear Country » (Travailler dans le territoire des ours). Les recettes provenant de la vente de ces vidéos servent à poursuivre encore plus avant les démarches d'éducation publique.

C'est grâce à une éducation publique convenable que les êtres humains sauront comporter de manière appropriée dans le territoire des ours. Les publics ciblés sont les résidents et les visiteurs qui vivent dans le territoire des ours polaires, s'y déplacent ou y travaillent.

Le DVD paraîtra en 2006, en version anglaise et inuktitute, et sera disponible dans les centres d'accueil du Nunavut.





réserve. Comme il s'agit d'une aire de conservation selon l'ARTN, il faudra établir une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Le GN continuera de travailler avec toutes les parties concernées pour veiller à ce que les mesures et les recommandations déterminées dans le plan de gestion soient mises en œuvre.

#### **Études de faisabilité sur les parcs territoriaux et projets connexes**

Des projets de développement du potentiel d'attraction ont été lancés en 2001, afin d'accroître le tourisme et le développement économique qui lui sont associés. Parmi ces projets, on peut mentionner la conception et la fabrication de panneaux d'interprétation de la station Fox du réseau Dew à Hall Beach, une étude sur les parcs et le développement du potentiel d'attraction à Kugaaruk, et des études préliminaires sur la région de Clyde River et sur Coral Harbour. On poursuit les travaux sur les études de faisabilité de l'établissement de parcs pour Kugaaruk, Alijivik à Coral Harbour et une proposition de parc territorial dans la région de Clyde River.

#### **Étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc territorial à Kugaaruk**

Au tout début de 2005, on a commencé une étude visant à protéger et préserver le patrimoine naturel et culturel de Kugaaruk, de même qu'à stimuler le développement économique et à accroître les débouchés dans le domaine du tourisme et des loisirs. Après un inventaire préliminaire des ressources sur place, de même que des consultations et des discussions avec le comité directeur sur les parcs, on a élargi la région visée par l'étude pour y inclure Pelly Bay, afin de tirer parti de possibilités extérieures à Kugaaruk, notamment les zones côtières, la randonnée et le camping, la physiographie, la faune et la flore, et le patrimoine culturel. Le projet a également comporté d'autres consultations, sur l'aménagement approprié pour un parc, de même que sur l'identification d'une zone préférée pour aménagement ultérieur d'un parc près de Kugaaruk. L'étude de faisabilité a été réalisée au début de 2006.

#### **Alijivik – Ruisseau Fossil**

En collaboration avec le ministère de l'Environnement, la communauté

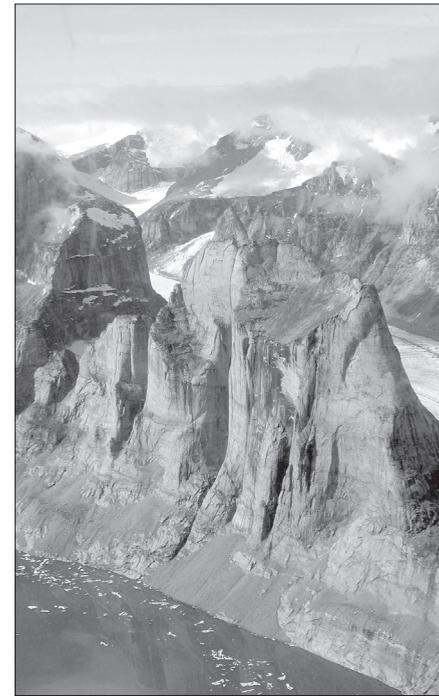
de Coral Harbour a identifié le lieu historique d'Alijivik comme zone préférée à considérer comme parc territorial. Alijivik est situé sur des terres qui appartiennent aux Inuits et est géré par l'Association des Inuits de la région de Kivalliq (AIRK). C'est pourquoi il faut que des ententes soient négociées, entre le ministère et l'AIRK, et entre le hameau et l'AIRK. Avant que ces ententes ne soient conclues, le ministère ne peut faire avancer la proposition de parc territorial à Alijivik.

Un programme de sentier d'interprétation au ruisseau Fossil a été lancé en 2004-2005. L'endroit est renommé pour sa grande concentration de fossiles exposés et pourrait servir d'attraction locale renforçant la proposition d'un éventuel parc territorial à Alijivik. En consultation avec la communauté, le projet du ruisseau Fossil a mené des recherches sur l'histoire naturelle de la zone et effectué du travail sur le terrain, de même qu'un inventaire des attraits naturels. Les résultats ont été présentés à la communauté lors d'un événement portes ouvertes. Pour produire les panneaux d'interprétation, on a fait appel aux commentaires de la communauté. Lorsque le programme d'interprétation et la phase de la conception seront terminés, le ministère commencera à fabriquer et à installer les panneaux au ruisseau Fossil.

#### **Étude de faisabilité sur la région de Clyde River**

Clyde River est une région constituée de fjords spectaculaires le long de la côte est de l'île de Baffin. Chaque fjord a ses caractéristiques uniques, des falaises monumentales du confluent du fjord Sam Ford et du bras Walker aux parois d'une hauteur vertigineuse du fjord China Wall, aux nombreux méandres. Cette région comprend aussi un littoral océanique, des anses profondes, des falaises abruptes, des glaciers, des rivières et des vallées, sans compter la toundra. Elle abrite des ours polaires, des phoques, des narvals, des baleines boréales, des caribous, des lièvres, des renards arctiques et de nombreuses espèces d'oiseaux. À l'extrémité des fjords, les collines ondulées du plateau Barnes représentent d'importants terrains de chasse du caribou.

Jusqu'à présent, les études



ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2002

*Fjord Sam Ford*

effectuées sur la région de Clyde River ont évalué la valeur des terres, de la culture, du patrimoine et de la faune sur le plan de la conservation. Elles ont aussi déterminé les débouchés en matière de loisirs, de tourisme et de développement économique. Le travail sur le terrain a principalement porté sur le lac Ayr, les cinq fjords, le col Revoir, la vallée Stewart et d'autres défilés de montagnes qui rattachent les fjords les uns aux autres. On a également déterminé les possibilités et les implications de l'aménagement du parc, effectué des relevés cartographiques, examiné les implications de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, réalisé des analyses de marché et de rentabilité préliminaires, étudié des concepts d'aménagement du parc proposé et procédé à une autre consultation communautaire.

Les limites recommandées en 2005 pour la zone de parc proposée en garantiront la protection des habitats et des ressources culturelles, naturelles et archéologiques, tout en permettant de développer le plus possible le tourisme et l'économie. Les fjords au nord de Clyde River ont été sélectionnés parce que la région est l'une des plus pittoresques du littoral de fjords de l'Arctique sur la côte est de l'île de Baffin. La région est également importante pour les Inuits,





sur le plan culturel. De plus, cette région possède un potentiel élevé de diversité et de croissance économiques à long terme en relation avec des débouchés touristiques et récréatifs, dont bénéficieront les guides et les pourvoyeurs. L'aménagement d'un parc territorial prévoira également des possibilités d'étude et de formation pour les résidents de Clyde River. La région comprend des terres qui appartiennent aux Inuits et des zones marines, qui nécessiteront des discussions supplémentaires entre la communauté, l'Association des Inuits de Qikiqtani et les partenaires fédéraux et pourraient ou non faire partie d'un éventuel parc territorial.

Les prochaines phases de ce projet se conformeront aux processus convenus dans l'entente sur les avantages et les répercussions pour les Inuits. Elles comprendront des descriptions et des évaluations plus approfondies de la faune et de la végétation; des ressources culturelles, archéologiques et minéralogiques; des toponymes inuits et des récits oraux; de même que des consultations avec diverses parties qui pourraient avoir de l'intérêt pour la zone visée par l'étude.

#### **Parc Passage-du-Nord-Ouest – Gjoa Haven**

En 1993-1994, le Parc historique Passage-du-Nord-Ouest a été aménagé pour illustrer la recherche du passage du Nord-Ouest et pour augmenter le potentiel touristique du village de Gjoa Haven. Il ne constitue pas un parc au sens traditionnel, mais plutôt un sentier d'auto-interprétation, avec des stations sur les points d'intérêt historique situés dans le village. Le sentier, qui en plus de traverser le village passe aussi par le centre d'accueil/du patrimoine, raconte les récits de l'échec des nombreuses expéditions qui ont tenté de trouver le passage du Nord-Ouest et de sa découverte par Roald Amundsen. La principale attraction du sentier est le cairn Amundsen qui a été érigé en 2003 pour commémorer le centenaire de l'arrivée de l'explorateur norvégien à Gjoa Haven.

En 2005, des recherches et des consultations communautaires sur l'histoire du sentier pédestre Passage-du-Nord-Ouest ont été entreprises, pour répertorier et évaluer les éléments d'intérêt du sentier et pour guider

l'élaboration du programme des panneaux d'interprétation.

L'année 2006 marque le centenaire de la traversée historique du passage du Nord-Ouest par Amundsen, un événement qui sera commémoré sur le plan international. Pour aller de pair avec le début de l'Année polaire internationale de 2007, Tourisme Nunavut a lancé un projet commémoratif du passage du Nord-Ouest, pour célébrer sa beauté immaculée et reconnaître sa place dans le patrimoine du Nunavut et du Canada. Dans le cadre de cette initiative, les travaux/étapes à réaliser seront déterminés et planifiés, le marketing et les communications seront renforcés, des partenariats de coopération seront établis et on décidera comment le projet commémoratif s'inscrira dans l'Année polaire internationale 2007.

On espère que le projet commémoratif pourra non seulement susciter plus d'intérêt envers le Nord, mais aussi donner des débouchés de mise en valeur du potentiel à l'échelle communautaire et donner au territoire une identité qui demeurera après la réalisation du projet.

#### **Parcs territoriaux existants**

##### **Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga**

Le Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (*terre autour de la rivière des petits poissons*) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ huit kilomètres au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été et l'automne, les visiteurs et les résidents peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière en plus d'y pêcher, d'y nager, d'y cueillir des petits fruits et d'observer la faune abondante, dont le faucon pèlerin. La caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtalik (*endroit où se trouvent de vieilles huttes de terre*) et ses sentiers d'interprétation situés sur les périmètres d'inondation de la rivière Meliadine. Les nombreux traits archéologiques de Qamaviniqtalik sont représentatifs de la transition entre la culture des autochtones de Thulé et la culture historique des Inuits du Caribou.

L'aménagement du parc, commencé à l'été 2003, s'est fait de manière continue et il existe maintenant trois aires de pique-nique, un petit terrain

de camping avec des tabliers de tentes, ainsi qu'une petite habitation récemment rénovée, avec un poêle à bois. Le nombre de visiteurs a constamment augmenté et le parc est devenu un centre d'activités pour la collectivité lors du passage des paquebots de croisière et en d'autres occasions spéciales. En 2005, on a publié une brochure et un guide sur le parc. Des panneaux d'interprétation seront installés à l'été 2006. Il est prévu d'établir des sentiers de randonnée et d'interprétation.

##### **Parc territorial Katannilik**

Le Parc Katannilik (*lieu de la chute*), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 270 km<sup>2</sup> presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper, qui fait partie des rivières du patrimoine canadien. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond, les courses en traîneaux à chiens et la motoneige.

Avec l'aide des employés du parc, la collectivité organise des événements culturels à l'intention des visiteurs du parc, dont certains à bord des paquebots de croisière qui passent à Kimmirut. À elle seule, l'utilisation par les visiteurs estivants a augmenté les retombées économiques à Kimmirut pour ce qui est de l'artisanat, des programmes d'accueil et des activités communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper, où la Ouliruakut Society vend des sculptures en pierre de savon, des bijoux faits de pierre locale et de l'artisanat.

Les employés du parc continuent d'organiser des camps d'été scientifiques à l'intention des élèves de la région, avec l'appui financier de l'Association de Kakivak. Les jeunes acquièrent des connaissances sur la faune et sur l'écologie végétale, sur l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux, sur la navigation en se guidant sur la configuration des roches dans un cours d'eau et à partir des étoiles, et sur les règles de sécurité nautique pour la navigation sur les rivières.





*Parc territorial Katannalik*

L'aménagement du terrain de camping du Parc territorial Taqaiqsirvik à Kimmirut est terminé. Un abri de secours sera construit aux chutes Soper en 2006. Un hangar à bateaux a également été construit aux chutes Soper, pour aider les employés du parc Katannilik à surveiller les activités à l'intérieur du parc.

#### **Parc territorial Kekerten**

Situé à 50 kilomètres de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le Parc Kekerten a servi de station de dépeçage aux Écossais durant les années 1850 et 1860. On trouve encore des vestiges de la station baleinière, notamment les fondations des trois magasins construits en 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures et des fonds de tente restaurés.

Le gouvernement du Nunavut et la collectivité de Pangnirtung ont travaillé à la deuxième phase d'un projet de restauration de Kekerten qui accroîtra les possibilités de développement économique, tout en permettant de faire de la sensibilisation sur l'histoire de l'industrie baleinière, unique en son genre. L'aménagement de la station baleinière écossaise à Kekerten aidera les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site, y compris la relation des Inuits avec les baleiniers. Le stade de conception architecturale

du projet est maintenant terminé et comprend une structure schématique tridimensionnelle reconstituant la station baleinière écossaise, des panneaux d'interprétation amovibles faits de toile et plusieurs stations interactives d'interprétation à divers emplacements dans le site. Il est prévu que les travaux commenceront en 2006, conditionnellement à la confirmation du financement.

Le réaménagement des installations du Parc territorial Kekerten a débuté. De nouvelles installations seront construites à l'été 2006. Les besoins du site, entre autres pour les panneaux d'interprétation, seront réévalués durant l'année.

#### **Parc territorial Kugluk (chute Bloody)**

Le Parc territorial Kugluk (chute Bloody) est situé à 15 km au sud-ouest de Kugluktuk, près de la chute Bloody, le long du cours inférieur de la rivière Coppermine. La chute est l'attraction principale du parc, car les rochers et les falaises transforment la rivière en un véritable torrent. Avant et après la chute, où la rivière est plus large, la toundra sauvage couvre les collines et les plateaux avoisinants. La débâcle des glaces d'hiver inonde la terre autour de la chute. Durant l'été, le sol est recouvert d'une toundra luxuriante, dont un magnifique tapis de fleurs sauvages.

Sur ce site d'environ 10 hectares se trouvent des vestiges de huttes d'hiver

Thulé, habitées il y a plus de 500 ans, prouvant une utilisation pré-dorset des lieux datant de plus de 3 500 ans et des traces archéologiques de camps de chasse autochtones vieux de plus de 7 000 ans. Le site témoigne d'une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. La chute Bloody a été déclarée lieu historique en 1978 à cause de sa riche histoire d'occupation et d'un passé où les Inuits et les Dénés n'étaient pas toujours en bons termes. En fait, le parc a été nommé en 1771, lorsque l'explorateur Samuel Hearne fut témoin du massacre d'Inuits sans méfiance par un groupe de guerriers dénés avec qui il se déplaçait.

En raison de sa proximité avec Kugluktuk, la région est de plus en plus utilisée localement pour le camping et la pêche, ce qui perpétue son utilisation traditionnelle. Le parc constitue une destination de choix pour les gens venus descendre la rivière Coppermine en canot ou en radeau, et un sentier de portage nouvellement aménagé permet de traverser les rapides aisément. Parmi les plans d'avenir, on prévoit l'aménagement de sentiers à fins multiples pour rendre l'accès public plus sécuritaire et du matériel d'information, comme une brochure et un kiosque d'information sur le parc.

#### **Parc territorial Mallikjuaq**

Le nom de Mallikjuaq (*grosse vague*) convient bien à cette île dont les collines rocheuses arrondies et les vallées peu profondes recouverte de toundra ressemblent à des vagues géantes qui déferlent. Le Parc territorial Mallikjuaq, qui se trouve à 45 minutes de randonnée ou à 10 minutes en bateau à partir de Cape Dorset, illustre mieux l'histoire des êtres humains qui s'y trouvaient que la géologie. Il s'y trouve des sites archéologiques et des structures de pierre qui remontent à plus de trois millénaires.

Les améliorations projetées pour le site pourraient comprendre la fabrication de nouveaux panneaux d'interprétation et trottoirs de bois à certains emplacements importants dans le parc, ce qui augmenterait l'information à titre interprétatif tout en protégeant les sites archéologiques de la détérioration. Ces mesures s'avèrent nécessaires en raison du nombre croissant de visiteurs au cours des dernières années.





### **Parc territorial Ovayok**

Ovayok, ou mont Pelly, est le nom utilisé pour décrire le gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à 15 km à l'est de Cambridge Bay. Selon la légende locale d'Ovayok, les trois eskers constituaient autrefois une famille de géants, morts de faim alors qu'ils traversaient l'île de Victoria. Les visiteurs peuvent explorer la légende et la riche histoire culturelle d'Ovayok au cours de leurs randonnées dans le parc, que ce soit pour une excursion d'une journée ou une expédition de camping de plusieurs jours.

Le Parc territorial Ovayok est facilement accessible avec un véhicule et les visiteurs auront fort probablement la chance de voir des bœufs musqués le long de la route menant au parc, ou dans le parc. Une randonnée d'une demi-journée les mènera jusqu'au sommet d'Ovayok, d'où ils auront une vue spectaculaire sur les environs, sur les plages des lacs de montagne, et ils pourront peut-être apercevoir un faucon pèlerin ou un lièvre arctique. La région est renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux arctiques qui y vivent et de nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Un plan d'interprétation du parc a été élaboré en 2005. Il sera exécuté en 2006 et comprendra la conception et l'impression d'une brochure et d'un guide, la fabrication et l'installation de panneaux d'interprétation, l'installation de tables de pique-nique et l'identification de sentiers de randonnées dans le parc. Ces projets seront avantageux pour les pourvoyeurs locaux offrant des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site.

### **Parc territorial Sylvia Grinnell**

Situé à un kilomètre du cœur d'Iqaluit, le Parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir aisément le paysage de l'Arctique. Les visiteurs peuvent également voir toute une variété de plantes, de mammifères et d'oiseaux arctiques. Les éléments de patrimoine culturel du parc comprennent des lieux de pêche ancestraux aux rapides de la rivière Sylvia Grinnell, des cairns de pierres et des ruines Thulé. Une étude récente sur



ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut

### **Parc territorial Ovayok**

la demande et l'utilisation a déterminé que le parc est l'aire de récréation la plus populaire d'Iqaluit.

À cause de l'augmentation de l'utilisation du parc durant toute l'année et des répercussions qui s'ensuivent, le ministère de l'Environnement continue d'aménager les sentiers et les aires qui sont utilisées le jour seulement. La conception et l'élaboration d'un programme d'interprétation ont été réalisés en 2005 et les panneaux d'orientation et d'interprétation doivent être installés en 2006.

Le ministère de l'Environnement continue à travailler avec Sentier transcanadien et le Rotary Club d'Iqaluit pour concevoir et construire une passerelle à piétons au-dessus de la rivière Sylvia Grinnell. Cette passerelle permettrait aux utilisateurs d'accéder au Parc territorial Qaummaarviit, à l'autre extrémité du Parc Sylvia Grinnell.

### **Parc territorial Qaummaarviit**

Situé à environ 14 km du centre d'Iqaluit par bateau, le Parc territorial Qaummaarviit, site du patrimoine Thulé, représente plus de 750 ans d'occupation inuite. On peut y voir les vestiges de tentes d'été, de supports à kayaks, de caches pour la viande et d'autres éléments archéologiques. On y trouve également les vestiges de 11 habitations d'hiver construites avec

des surfaces d'habitation surélevées et des entrées profondes pour minimiser la rigueur du froid. Le ministère de l'Environnement a récemment réaménagé le sentier d'interprétation et a conçu et installé des panneaux d'interprétation. Le tout donne un aperçu des éléments remarquables laissés par les anciens habitants de cette superbe île.

## **Rivières et fleuves du patrimoine canadien**

### **Rivière Coppermine**

La mise en candidature officielle de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine canadien a eu lieu en 2002. À partir de sa source au lac de Gras, qui se trouve au nord de Grand lac des Esclaves, elle parcourt le Bouclier canadien pendant 450 km et se jette dans l'océan Arctique à l'emplacement de la communauté de Kugluktuk. La chute Bloody, les rapides Muskox et le couloir Rocky témoignent, par leur nom, du parcours turbulent de la rivière, rappelant des temps anciens et présageant les aventures réservées aux gens qui descendent la rivière.

Ce sont les récits sur ces gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière





et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. Les gisements de cuivre avaient beaucoup d'importance pour les premiers peuples qui vivaient à cet endroit. Plusieurs sites archéologiques importants se trouvent le long de la rivière; ils se distinguent par leurs artefacts de cuivre.

D'autres explorateurs, comme Sir John Franklin, John Rae et Vilhjalmur Stefansson, ont parcouru la rivière Coppermine pour tenter de trouver le passage du Nord-Ouest, de même que comme itinéraire pour la traite des fourrures. Les ressources de la rivière ont assuré les activités de subsistance traditionnelles des Inuits et des Dénés pendant plus de 8 000 ans. Elle le fait encore de nos jours, car ces terres sont demeurées pratiquement inchangées depuis que les premiers explorateurs européens y ont posé les yeux il y a deux cents ans.

Le caribou, le bœuf musqué, le carcajou, le loup, l'orignal et le renard sont communs à l'échelle du bassin hydrographique de la rivière Coppermine, de même que l'omble chevalier et ce qu'on estime être la plus grande diversité d'espèces de poissons de tout l'Arctique. La rivière est également renommée pour les rapaces qui y nichent, notamment le faucon gerfaut, le faucon pèlerin, la buse pattue, l'aigle royal et le pygargue à tête blanche.

En 2006, conformément aux négociations sur l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, la communauté de Kugluktuk, l'Association des Inuits de Kitikmeot et le ministère de l'Environnement commenceront à élaborer un plan de gestion visant l'éventuelle désignation de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine national en 2007.

#### **Terrains de camping**

Les terrains de camping représentent des éléments importants du Programme des parcs territoriaux du Nunavut, car ils offrent un service aux visiteurs des parcs et aux collectivités locales. L'engagement de la collectivité dans la planification et l'aménagement comprend la sélection de terrains de camping, le type et le nombre

d'installations et l'identification des noms pour les terrains de camping. En 2002, Parcs Nunavut a commencé le processus de réaménagement de trois terrains de camping existants et d'établissement et d'aménagement de deux nouveaux terrains de camping

Les améliorations au terrain de camping du Parc territorial Inuujaarvik au lac Baker sont terminées; le terrain de camping du Parc territorial Pisuktinu Tunngavik à Pangnirtung occupe maintenant un nouvel emplacement et

bénéficie de nouvelles installations; et le terrain de camping du Parc territorial Taqaiqsirvik à Kimmirut a été aménagé en 2004. Le vieux terrain de camping du Parc territorial Qilaluqat à Pond Inlet sera démantelé et portera le nom de Tamaarvik et de nouvelles installations seront aménagées en 2006 au sud de la communauté située près du ruisseau Salmon. Le terrain de camping du Parc territorial Tupirvik à Resolute Bay sera également terminé en 2006.

### **Réserve de parc national des Monts Torngat**

La réserve de parc national des Monts a été officiellement établie le 1<sup>er</sup> décembre 2005, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada National*. Il s'agit du 42<sup>e</sup> parc national (ou réserve de parc) du Canada et de la première réserve de parc au Labrador. Cela s'est déroulé en conjonction avec l'entrée en vigueur de l'*Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (ARTIL)*, le même jour.

La réserve permet de protéger une zone arctique sauvage d'environ 9 700 km<sup>2</sup> de montagnes escarpées et de fjords que les Inuits occupent depuis des millénaires. Grâce à l'établissement de cette réserve, 28 des 39 régions naturelles de Parcs Canada sont désormais représentées par un ou plusieurs parcs (ou réserves de parc). La superficie totale de terres protégées dans le réseau des parcs nationaux représente environ 275 000 km<sup>2</sup>.

L'établissement de la réserve de parc marque la matérialisation de plusieurs années de discussions sur la possibilité d'un parc national dans la région des Monts Torngat avec les Inuits du Labrador, les résidents de la province et d'autres Canadiens s'intéressant à ce dossier. La réserve de parc représente une retombée directe de deux ententes importantes signées le 22 janvier 2005 à Nain, au Labrador. Il s'agit de l'*Entente sur les répercussions et les avantages du parc pour les Inuits du Labrador*, signée entre Parcs Canada et l'Association des Inuits du Labrador, et le *Protocole d'entente pour une réserve de parc national dans les Monts Torngat*, signé par Parcs Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les deux ententes étaient requises en vertu de l'ARTIL.

Il est prévu que la réserve de parc national obtiendra le statut de parc national dans un avenir rapproché, lorsqu'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits aura été conclue avec les Inuits du Nunavik dans le nord du Québec, qui détiennent aussi des droits issus d'un traité sur la région de la réserve de parc national.



Angus Simpson, Parcs Canada, 2005

*Réserve de parc national des Monts Torngat*





### **Documentation sur les parcs et endroits spéciaux du Nunavut**

Exploitant la production récente du site Web [nunavutparks.com](http://nunavutparks.com), le ministère de l'Environnement a réalisé de la nouvelle documentation sur les parcs territoriaux, dont une affiche/brochure de Parcs Nunavut qui comprend une carte et des

renseignements sur les parcs territoriaux et d'autres sites exploités par le ministère. Pour accompagner l'affiche/brochure, une série de fiches de renseignements ont été produites sur chacun des sites. La documentation est disponible dans les centres d'accueil et les bureaux de la faune dans tout le Nunavut.

En 2006, le ministère terminera la traduction de son site Web en inuktitut et poursuivra la production de brochures et des guides sur les parcs. On peut désormais se procurer des brochures et des guides sur les parcs Ovayok, Igalugaarjuup Nunanga et Sylvia Grinnell.

## **South Slave**

### **Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada**

#### **Bras est du Grand lac des Esclaves**

En octobre 2005, la Première nation Lutsel K'e Dene (PNLKD) a identifié une section de terres au sein de son territoire traditionnel qu'elle aimerait protéger grâce à une combinaison de divers mécanismes, dont la possibilité d'un parc national. Parcs Canada et

la PNLKD travaillent de concert pour déterminer quelle portion de Thaydene Nene (*la terre de nos ancêtres*) pourrait devenir parc national.

La PNLKD, en collaboration avec les deux autres Premières nations d'Akaitcho, prendra une décision définitive sur l'établissement d'une réserve de parc ou d'un parc national conformément au processus d'Akaitcho. Ce processus est susceptible de durer plusieurs années. Entre-temps, Parcs Canada, en consultation avec la PNLKD

et d'autres parties prenantes, règlera des dossiers comme la définition des limites du parc, l'évaluation du potentiel minier et la réalisation d'une étude sur le tourisme.

La première réunion de Parcs Canada et des dirigeants de la Nation des Métis des TNO sur la proposition de parc a eu lieu en novembre 2005. Parcs Canada prévoit que cette session d'information préliminaire mènera éventuellement à des consultations avec les Métis visés.

## **Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale**

### **Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada**

#### **Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu**

La signature de l'Entente sur les répercussions et les avantages entre la Déligne Land Corporation (DLC) et le gouvernement du Canada au 1<sup>er</sup> août 2005 prévoyait l'ajout d'une portion de 1 841 km<sup>2</sup> des terres du Sahtu au Parc national Tukturnogait.

Les négociations visant l'agrandissement du parc dans la Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu ont débuté en 2000. Le plan et l'agrandissement du parc protégeront la région naturelle des collines de la toundra, garantiront des retombées économiques aux participants, en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, et prévoiront



A. Fehr, Parcs Canada, 2005

*Raymond Taniton, président de la DLC et Stéphane Dion, ministre de l'Environnement, signent l'Entente sur les répercussions et les avantages.*

l'aide de Parcs Canada pour le centre d'accueil proposé qui sera construit par la DLC.

L'un des autres éléments clés du plan est la clause qui vise à encourager

une meilleure compréhension et un respect accru pour la culture et le patrimoine des Dénés et des Métis du Sahtu, de même que pour les ressources culturelles de la région. La Région visée



# Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

## ■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux

1. Sentier Canol/canyon Dodo
2. Canyon City
3. Fort Selkirk
4. Fort Smith Mission
5. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
6. Gwich'in
7. Île Herschel
8. Lac Hidden
9. Iqalugaarjuup Nunanga
10. Katannilik
11. Kekerten
12. Kugluk
13. Lansing Post
14. Maison Mabel McIntyre
15. Mallikjuaq
16. Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch)
17. Station de télégraphie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill Co. (Dawson)
18. Ovayok
19. Qaummaarviit
20. Maison Rampart
21. Sentier patrimonial Ridge
22. Shäwshe
23. Sylvia Grinnell
24. Tombstone
25. Twin Falls Gorge

## ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)

26. Arvia'juaq (LHN)
27. Aulavik (PN)
28. Auyuittuq (PN)
29. Lieu traditionnel de pêche de Délène Fishery et vieux Fort Franklin (LHN)
30. Ehdäa (LHN)
31. Passage automnal des caribous (LHN)
32. Ivvavik (PN)
33. Kitigaryuit (LHN)
34. Kluane (PN)
35. Kluane (RPN)
36. Nagwichoonjik (LHN)
37. Nahanni (RPN)
38. Site national Pingo
39. Outtinirpaaq (PN)
40. Sahyoue/Edacho (LHN)
41. Sirmilik (PN)
42. Monts Torngat (RPN)
43. Tr'ochëk (LHN)
44. Tuktut Nogait (PN)
45. Ukkusiksalik (PN)
46. Vuntut (PN)
47. Wapusk (PN)
48. Wood Buffalo (PN)

## ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)

49. Igaligtuuq (RNF) (projet)
50. Nirjutiqavvik (RNF)
51. Polar Bear Pass (RNF)
52. Qaulluit et Akpait (RNF) (projet)
53. Golfe Reine-Maude (ROM)





**\* Régions à l'étude**

- 54. Îles du bassin Foxe
- 55. Mills Lake/Edézhzié
- 56. Étude – Réserve de parc Nahanni
- 57. Basses-Terres Rasmussen
- 58. Lac Wolf

**+ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux**

- 59. Bras est du Grand lac des Esclaves
- 60. Nord de l'île Bathurst
- 61. Tukut Nogait
- 62. Utkuhiksalik

**▲ Rivières et fleuves du patrimoine**

- 63. Alsek
- 64. Rivière Arctic Red
- 65. Bonnet Plume
- 66. Kazan
- 67. Soper
- 68. Nahanni-Sud
- 69. Tatshenshini
- 70. Thelon
- 71. Thirty Mile (fleuve Yukon)

**▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux**

- 72. Alijivik (pointe Ruin)
- 73. Asi Keyi
- 74. Île Beechey
- 75. Lac Kusawa
- 76. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin

**▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine**

- 77. Coppermine
- 78. Mackenzie (ou segments)

**□ Autres aires de conservation**

- 79. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Ghro
- 80. Aire de protection du marécage Horseshoe
- 81. Aire de protection de l'habitat des zones humides de L'hutsaw
- 82. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiöld
- 83. Région de gestion spéciale d'Old Crow
- 84. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
- 85. Région de gestion spéciale de Ta'tla Mun
- 86. Réserve faunique de la Thelon

**Légende**

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier existants
- ▨ Projets de parcs
- ▨ Région à l'étude
- Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- \* Régions à l'étude
- + Projets de parcs nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation



par le règlement de la revendication sur le Sahtu abrite deux lieux historiques du Canada, soit Sahyoue-Edacho, qui revêt une grande importance spirituelle et historique pour les Dénés du Sahtu (voir aussi l'article à la page 18), et le lieu traditionnel de pêche de Déljine Fishery et le Fort Franklin.

### **Parc national du Canada Tuktut Nogait**

Le Parc national du Canada Tuktut Nogait a été établi à la suite d'une entente signée en 1996 par le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, l'Inuvialuit Regional Corporation et le Conseil de gestion du gibier. En vertu de l'entente, une superficie d'environ 16 340 km<sup>2</sup> de la région naturelle des collines de la toundra été protégée. L'entente prévoyait aussi des dispositions pour un éventuel agrandissement du parc dans la Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu au sud et au Nunavut à l'est.

Le parc sert d'habitat au bœuf musqué, au grizzli, au loup, au renard roux, au glouton, au spermophile arctique, au lemming à colerette et à la harde de caribous Bluenose, de même qu'à des oiseaux migrateurs, dont le faucon pèlerin et l'aigle royal et à des poissons comme l'omble chevalier, l'ombre et le touladi. On y retrouve aussi plus de 360 sites archéologiques, dont des cercles de tentes et des caches.

### **Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit**

Une équipe de six personnes a mené des fouilles archéologiques dans des sites d'Uyarsivik (lac Cache), le long de la rivière Hornaday dans le Parc national Tuktut Nogait. Dans un petit site situé sur la rive nord-est du lac, les fouilles ont dégagé plusieurs artefacts, dont un âtre, un cercle de tente et un brise-vent. On a également trouvé une cuillère à moelle, un grattoir et un fragment de cuivre, de même de plusieurs os d'oiseaux et de caribous. Quelques-uns des os de caribou avaient été fendus pour en extraire la moelle. À l'intérieur du cercle de tente, il y avait un âtre avec des résidus de charbon et une rangée de roches qui divisaient le cercle en différentes aires d'activité. On estime que le site date de quelques centaines d'années.

### **Parcs Canada dans les écoles**

Un nouveau programme d'éducation a créé un groupe de promoteurs de sensibilisation externe fort actif dans le Nord et le Sud du Canada. Le Pan Northern Group (PNG) s'est réuni à Whitehorse pour participer à des activités de formation et à des projets de coopération. Il s'est aussi penché sur la question d'intégrer des programmes nationaux dans le Nord et de faire profiter le Sud de diverses ressources nordiques. Parmi les projets éducatifs abordés, on peut citer :

*Eco Pal – History Pal* – Lancé par Parcs Canada dans les écoles, ce programme réunit les écoles au moyen d'Internet. Quand on a présenté ce programme au PNG, cela l'a incité à tenter d'en faire la promotion dans le Nord.

*Programme de certificat en gérance de l'environnement* – Le PNG est en train d'adapter ce programme très réussi de l'Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest pour pouvoir l'utiliser au Nunavut et ailleurs.

*Camps dans les terres* – Le PNG adaptera des plans et des idées tirés d'un guide que l'Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest est en train de préparer. Cela permettra au PNG de pouvoir offrir plus de camps de plein air dans le Nord.

*Endroits fréquentés par les gens* – Cette ressource pédagogique reliera divers emplacements dans le Nord, sous le thème des « endroits fréquentés par les gens ». Elle sera élaborée pour certaines années scolaires et matières précises pour chacun des territoires. Son contenu sera conforme aux programmes d'études territoriaux et établira des liens avec les programmes d'études du Sud. Le principal objectif du projet est de susciter l'intérêt à l'échelle locale sur les paysages naturels et culturels des parcs nationaux et des lieux historiques.



*Pan Northern Group de Parcs Canada – Sensibilisation externe (rangée arrière, g. à d.) : Kristy Frampton, Lynda Hutcheson, Elise Maltin, Rose Margeson, Brenda Frost, Emma Hansen, Gerry Kisoun, Pat Dunn, Mike Keizer, Suzanne Henry, Billy Etooangat. (rangée avant, g. à d.) : Christian Kimber, Kim Henkel, Bev Mitchell, Marlene Wolki, Sophie Borcoman, Laura Gorecki, Hillary Zimmerman, Aleta Esau, Israel Mablik.*

La présence de plusieurs jalons faits de pierre, sur une hauteur de terre allant du nord-est d'Uyarsivik à la rivière Hornaday, ont été repérés à une distance d'environ cinq kilomètres. Vers la fin du projet, des intempéries de plusieurs jours ont empêché l'équipe de procéder à l'excavation d'une cache

de chasse dans ce corridor. En dépit de plusieurs tentatives, il n'a été possible de retrouver un deuxième cercle de tente situé dans les environs qu'à la fin du projet, lorsque le mauvais temps se dissipa.





## **Nunavut**

À la requête du Comité des bénéficiaires de la collectivité de Kugluktuk (CBC), Parcs Canada a organisé une réunion publique à Kugluktuk en novembre 2004. Deux représentants de Paulatuk ont fourni des renseignements et ont répondu aux questions concernant l'expérience de leur collectivité avec le Parc national Tuktu Nogait, et un représentant de Parcs Canada a répondu aux questions sur la proposition.

La réunion a permis de renseigner la collectivité en général, mais n'a pas indiqué clairement si la collectivité appuyait la proposition. Les membres du CBC ont indiqué qu'ils discuteront de ce qu'ils ont appris durant cette rencontre et feront part de leurs commentaires à Parcs Canada ultérieurement. Le CBC n'a pas encore communiqué avec Parcs Canada.

L'étude du potentiel touristique du lac Bluenose qui avait été proposée en 2005 a été reportée. Le cadre de référence de l'étude doit être élaboré en consultation avec le conseil du hameau de Kugluktuk, le CBC, l'Association des Angoniatis de Kugluktuk, le gouvernement du Nunavut et Tourisme Nunavut. On prévoit désormais réaliser l'étude à la fin de 2006.

Parcs Canada poursuivra le dialogue avec les gens de Kugluktuk pour identifier tout autre renseignement qui leur serait utile en vue d'arriver à une décision finale sur la création du parc.

Si la décision est d'aller de l'avant, *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* stipule que le gouvernement du Canada et les Inuits doivent conclure une entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, avant qu'un parc national ne soit créé au Nunavut.

## **Agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni**

Parcs Canada continue de travailler à l'agrandissement de la réserve du parc national Nahanni pour mieux protéger son intégrité écologique et pour mieux représenter la région naturelle des monts Mackenzie dans le Réseau des parcs nationaux. Le groupe de travail d'agrandissement de Nahanni, créé en 2004, continue de guider la mise en œuvre du *Protocole d'entente* entre Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho. Ce groupe de travail

compte deux membres nommés par les Premières nations Deh Cho et deux autres nommés par Parcs Canada.

L'aire d'intérêt pour l'achèvement de la réserve de parc national Nahanni comprend l'écosystème de la grande région de Nahanni tel que décrit dans le plan directeur du parc. Cela représente le bassin hydrologique complet de la rivière Nahanni-Sud et la région du karst au sud-est. Bien que la plus grande partie de l'aire d'intérêt se trouve sur le territoire des Deh Cho, le cours supérieur de la Nahanni-Sud est dans le Sahtu. L'ébauche préliminaire du plan d'utilisation des terres du Sahtu exige que le cours supérieur de la rivière soit protégé et le Conseil de bande des Dénés Tulita a adopté une motion demandant la mise de côté des terres en mai 2004. Des lettres d'appui sont arrivées d'autres organismes du Sahtu. Parcs Canada jouera le rôle d'organisme parrain pendant le processus stipulé dans la Stratégie des zones protégées pour les TNO.

Le groupe de travail d'agrandissement de Nahanni dirige plusieurs projets de recherche sur les valeurs de conservation naturelle et culturelle. À partir de travaux déjà effectués en 2004, les recherches de 2005 ont inclus des entrevues d'histoire orale sur les parcours de déplacement et toponymes originaux, des études sur le grizzli, le caribou des bois, le mouflon de Dall, l'omble à tête plate et le cygne trompette. Elles comprenaient aussi une reconnaissance de certains des glaciers de la zone nord-ouest du parc actuel. Le travail de terrain de l'Évaluation des ressources minérales énergétiques a été réalisé en 2005.

À partir des rapports des recherches effectuées en 2005, le groupe de travail d'agrandissement de Nahanni entamera des consultations avec les Premières nations et les communautés locales, des parties prenantes et le public canadien en 2006. En septembre 2006, le groupe de travail doit recommander aux Premières nations Deh Cho et à Parcs Canada de nouvelles limites pour la réserve de parc.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : [agrandir.nahanni@pc.gc.ca](mailto:agrandir.nahanni@pc.gc.ca).

## **Stratégie des zones protégées pour les TNO**

### **Vue d'ensemble**

La Stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP) sert de guide pour prendre des décisions concernant la protection des terres en utilisant les connaissances les plus à jour qui soient et offre un outil communautaire efficace pour faire passer les régions culturellement et écologiquement importantes à un statut de protection à long terme. Elle envisage un avenir qui protège les zones spéciales culturelles et naturelles pour les générations à venir, tout en tenant compte des options d'exploitation des ressources.

Les objectifs de la SZP sont :

- de protéger les zones spéciales culturelles et naturelles; et
- de protéger les zones représentatives importantes de chaque écorégion des TNO.

La SZP a été créée par des associations autochtones régionales, les gouvernements fédéral et territorial, des organismes non gouvernementaux du domaine environnemental et l'industrie. Des représentants de ces organismes continuent de superviser le processus, en participant au comité directeur de la SZP.

### **Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie**

Le plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie fait partie de la Stratégie des zones protégées pour les TNO. Le plan d'action décrit ce qui doit être réalisé sur une période de cinq ans (de 2005 à 2010) pour aider les communautés de la vallée à tirer parti du processus de la SZP pour protéger les terres. L'impulsion du plan d'action est la vitesse et l'ampleur croissantes du développement aux TNO, en particulier le long de la vallée du Mackenzie. Si la proposition du gazoduc de la vallée du Mackenzie est acceptée, celui-ci sera le plus important projet de développement énergétique aux TNO et l'un des plus importants de l'histoire du Canada.

Le plan d'action expose brièvement les exigences en matière de planification de conservation efficace et opportune et décrit les investissements stratégiques nécessaires au cours des cinq prochaines années afin d'identifier,





d'étudier et d'établir une protection provisoire, et d'évaluer un réseau de zones protégées dans la vallée du Mackenzie. Il identifie aussi les ressources nécessaires afin de respecter le délai proposé pour le gazoduc de la vallée du Mackenzie. En offrant une capacité accrue aux communautés de la vallée du Mackenzie, le plan d'action soutient les buts de conservation à long terme, tels que ceux identifiés dans les plans de conservation communautaires, les plans d'utilisation des terres, les mesures provisoires et les revendications territoriales.

#### **Les huit étapes du processus de la Stratégie des zones protégées**

Les étapes initiales du processus de la Stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP) sont l'identification des aires d'intérêt et le ralliement de toutes les parties prenantes au niveau régional pour appuyer ces choix (Étapes 1 et 2). On réunit toute l'information connue sur une zone donnée et on en documente l'importance. Ensuite, une proposition de zone protégée est rédigée et revue par les organismes régionaux et les partenaires de la SZP (Étapes 2 et 3). Le cas échéant, un organisme garant peut faire une demande de mise de côté provisoire des terres, pour protéger la zone temporairement, pendant qu'on procède à des études plus détaillées (Étape 4). L'Étape 5 consiste à faire une évaluation exhaustive de la zone candidate, dont des études sur les valeurs écologiques, socioéconomiques et culturelles, ainsi que sur ses ressources renouvelables et non renouvelables. À l'Étape 6, on demande l'établissement officiel de la zone protégée. On fait ensuite approuver et désigner la zone (Étape 7). L'étape finale est de procéder à la mise en œuvre de la zone protégée, à sa surveillance et à sa révision (Étape 8).

#### **Mise à jour sur les principales zones**

Les organismes et associations communautaires et autochtones de toutes les régions des TNO ont manifesté de plus en plus d'intérêt envers le processus de la Stratégie des zones protégées, afin de préserver certaines aires.

#### **Sahyoue/Edacho**

Sahyoue/Edacho a été la première aire d'intérêt à passer par le processus de la Stratégie des zones protégées et a été désignée lieu historique national en 1998. La communauté de Déljine tente d'obtenir la désignation de parc historique national pour la zone. Cette désignation protégerait la surface et le sous-terrain de la zone. Une mise de côté provisoire des terres de cette zone parrainée par Parcs Canada est en vigueur jusqu'en 2010. Un groupe de travail est en train de réaliser l'Étape 5 du processus de la SZP (voir aussi les articles aux pages 13 et 18).

#### **Edézhzié (formation de Horn Plateau)**

La zone d'Edézhzié est un site d'une superficie de 2,5 millions d'hectares dans la vallée du Mackenzie. Elle comprend la formation de Horn Plateau, la rivière Horn, le lac Mills et la rivière Willowlake. La zone représente un lieu de rassemblement culturel et spirituel des Premières nations Tl'icho et Dehcho. Elle constitue aussi une importante source d'eau douce. En 2002, Edézhzié était la deuxième aire d'intérêt à obtenir une protection provisoire en vertu de la Stratégie des zones protégées. L'initiative a l'appui des deux Premières nations et un groupe de travail est en train de coordonner les évaluations des valeurs écologiques, minérales et en matière de ressources de la zone (Étape 5).

#### **Ts'ude'hliiline – Tuyetah (rivière Ramparts/zones humides)**

Ts'ude'hliiline-Tuyetah est un vaste complexe de zones humides capitales qui ont constitué un lieu de chasse, de trappe et de pêche important pour les résidents de Fort Good Hope pendant plusieurs générations. La Yamoga Land Corporation est en train de terminer une proposition de protection provisoire de la zone (Étape 3).

D'autres zones en sont aux toutes premières étapes du processus de la Stratégie des zones protégées (SZP). Pour de plus amples renseignements sur Samba K'e (Trout Lake), Pehdzéh Ki Deh, l'Initiative de conservation de Tulita et le cours supérieur de la Nahanni, ou la SZP en général, veuillez visiter notre site Web au [www.nwtwildlife.com](http://www.nwtwildlife.com) (en anglais).

## **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada –**

*Chapitre des TNO*

#### **Sahyoue/Edacho**

Désigné lieu historique national en 1998, Sahyoue-Edacho (qui se prononce « sa-you / eh-da-cho ») consiste de deux péninsules s'étendant sur le Grand lac de l'Ours, également appelé Mont Grizzly Bear et collines Scented Grass. Cette aire est d'une grande importance pour le patrimoine culturel des Sahtugot'ine (les Dénés du Grand lac de l'Ours) et de tous les Canadiens. Même si la désignation de site historique national reconnaît et commémore l'aire officiellement, cela ne la protège pas du développement industriel. Contrairement à la plupart des lieux historiques nationaux du Canada, Sahyoue-Edacho est un paysage culturel unique, un endroit où les récits de tradition orale sont liés à des endroits précis dans les terres. C'est pourquoi on continue de se préoccuper de la protection permanente des valeurs de l'aire, car la législation des sites historiques nationaux n'est pas conçue pour cela.

En 1999, la communauté de Déljine présenta Sahyoue-Edacho à la Stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP); c'était la première zone candidate à entamer le processus (voir aussi l'article aux pages 13 et 18).

À la fin d'octobre 2005, les dirigeants et les aînés de la communauté de Déljine se sont réunis pour confirmer leur vision de Sahyoue-Edacho en tant que zone protégée, ce qui a toujours été clair depuis le début du processus. Ils ont également discuté d'une vision commune et de l'option de gestion préférée avec Parcs Canada, qui agit à titre d'organisme garant dans le cadre de la SZP. Pendant cet atelier, les membres de la communauté ont indiqué que Sahyoue-Edacho est une partie intégrante de leur mieux-être culturel et que sa protection est une responsabilité qui leur a été léguée par leurs ancêtres, car la zone fait partie de leur identité. Les membres de la communauté de Déljine aimeraient obtenir de l'aide pour avoir la capacité et acquérir les compétences leur permettant d'assumer le rôle essentiel qu'ils aimeraient jouer





dans la cogestion de la zone protégée, avec Parcs Canada. Ils aimeraient aussi que divers endroits de Sahyoue-Edacho servent de sites d'enseignement, ce qui encouragerait la transmission de la culture aux jeunes par les aînés et contribuerait à stabiliser et soutenir la communauté.

Des employés de Parcs Canada, du gouvernement des TNO, du ministère Affaires indiennes et du Nord canadien et du chapitre ténos de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada ont rencontré les aînés et les dirigeants en novembre 2005. Les discussions ont porté sur une vision générale de

la gestion de Sahyoue-Edacho et du processus qui permettra de discuter des enjeux de la protection, de la gestion et du financement et de prendre des décisions à leur égard. Toutes les parties ont convenu d'une vision commune, que voici :

*La zone Sahyoue-Edacho est constituée de sites d'enseignement et de guérison; elle est cogérée par la communauté de Déljine et Parcs Canada. Ces sites contribuent à soutenir la culture sahtugot'ine et faire mieux comprendre son importance pour le patrimoine du Canada.*

Les participants ont convenu d'une option de gestion préférée qui

prévoit l'établissement de Sahyoue-Edacho en tant que zone protégée constituée de terres de la Couronne et du Sahtu cogérée par Parcs Canada et la communauté de Déljine. Les détails particuliers de la cogestion seront négociés ultérieurement.

Parcs Canada et la communauté de Déljine poursuivent leurs discussions; le Groupe de travail sur Sahyoue-Edacho terminera les évaluations et les rapports de recherche sur la zone. On a constaté un enthousiasme et un engagement renouvelés de la part des parties pour ce qui est de terminer le travail entamé par les aînés de Déljine.

## Yukon

### Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

#### Parc national du Canada Vuntut

On retrouve sept corrals de caribous historiques sur les flancs sud des monts Britanniques dans les limites du Parc national Vuntut. Ces immenses structures de bois, situées de manière stratégique sur la voie de migration de la harde de caribous de la Porcupine, témoignent de quelques derniers vestiges d'une technologie autrefois communément utilisée dans le subarctique.

Susceptibles de se détériorer sous l'effet du feu, de la décomposition ou de la perturbation des visiteurs, les clôtures à caribous du parc Vuntut ont fait l'objet d'un projet de documentation s'échelonnant sur plusieurs années, mené conjointement par l'Agence Parcs Canada et le Bureau du patrimoine de la Première nation des Gwitchin Vuntut de 2002 à 2005. Le projet avait les buts suivants : documenter les clôtures avec précision, soit leur emplacement, leur construction et leur relation par rapport à la terre, et évaluer l'état de ces structures fragiles et uniques, pour en faciliter la gestion.

Les sept corrals repérés dans le parc Vuntut sont disposés en trois ensembles : au ruisseau Black Fox, à la limite est du parc, au ruisseau

Timber dans la partie centrale et au ruisseau Thomas, près de la frontière avec l'Alaska à l'ouest. En approfondissant les études effectuées à la fin des années 1970 et au début des années 1980, cinq des sept clôtures ont été repérées à nouveau grâce à la technologie du GPS et documentées au moyen de photos fixes et de photos vidéo. Quatre de ces cinq clôtures ont été cartographiées en détail au moyen d'un bipied d'une hauteur de 12 mètres spécialement conçu pour le projet. La prise de vue verticale a permis de photographier des sections représentatives de ces clôtures, documentant ainsi leur construction en détail. Une technologie émergente connue sous le vocable de cartographie vidéo numérique – combinant des photos fixes et des photos vidéo géoréférencées, des cartes électroniques et du texte – a été utilisée pour organiser et présenter le vaste ensemble des données réunies sur les clôtures.

Le Projet de cartographie des clôtures à caribous a produit une série de rapports et de présentations, de même qu'un outil de cartographie multimédia interactif, qui sert aux présentations et à la surveillance. Les données, y compris les notes prises sur le terrain, les cartes, les photographies et les vidéos, sont organisées et préparées par les Services archéologiques de Parcs Canada à Winnipeg. Les rapports et les



D. Neufeldt, Parcs Canada, 2003

*Bipied servant à la prise de vue verticale, clôture no 1 au ruisseau Thomas (site 101Y).*

produits électroniques du projet ont été déposés au Parc national du Canada Vuntut et au Bureau du patrimoine de la Première nation des Gwitchin Vuntut à Old Crow, dans le but d'en faciliter l'accès public (voir aussi l'article à la page 25).





## Gouvernement du Yukon – Ministère de l'Environnement –

Direction des parcs

### Agay Mene

Agay Mene est régi par les clauses de l'Entente définitive conclue avec la Première nation Carcross/Tagish et sera désigné parc de conservation du milieu naturel comme le lac Kusawa l'a été. Une partie de la région du futur parc est située dans le territoire traditionnel du Conseil des Tlingit de Telsin et un comité directeur composé de représentants du gouvernement du Yukon, de la Première nation Carcross/Tagish et du Conseil doit être établi d'ici janvier 2008, afin de préparer un plan de gestion du parc.

Agay Mene se trouve dans l'écorégion des lacs du sud du Yukon et le parc proposé, d'une superficie de 697 km<sup>2</sup>, jouxte le coin sud-est de la route Atlin et de la route de l'Alaska. Cette écorégion est située dans la région abritée de la pluie de la chaîne Côtière et comprend des plateaux et des collines ondulantes. Les incendies forestiers, tant dans le passé qu'aujourd'hui, y sont fréquents et de grande envergure, ce qui produit une forêt dominée par le pin tordu. Agay Mene comprendra le lac Tarfu et une grande portion de la chaîne de lacs Snafu, qui offrent d'excellentes possibilités récréatives.

Pendant que le comité directeur préparera le plan de gestion du parc, la région sera gérée conformément aux objectifs énumérés dans les ententes définitives. Le statut de toute mise de côté des terres en relation avec le pétrole, le gaz, le quartz et les concessions de placer sera réglé durant l'élaboration du plan de gestion.

### Aire de protection de l'habitat de Devil's Elbow / Big Island

En se fondant sur le savoir traditionnel et les connaissances locales, les deux petites aires de Devil's Elbow et Big Island, le long de la rivière Stewart, ont été identifiées comme habitat de mise bas important pour l'original. Elles servent aussi d'habitat à la sauvagine, au poisson et à d'autres animaux. Le Conseil des ressources renouvelables du district

## Programme de développement en leadership pour les Autochtones

En mai 2005, des chefs et des aînés respectés et des représentants de Parcs Canada et du Collège du Yukon ont souhaité la bienvenue aux participants du Programme de développement au leadership pour les Autochtones (PDLA), venus de partout au pays à Whitehorse.

Le PDLA est un programme national de formation et de perfectionnement d'une durée de quatre ans, qui vise à former un groupe de leaders autochtones au sein de Parcs Canada, pour avoir un groupe de personnes ayant les connaissances et les compétences nécessaires pour occuper diverses fonctions à différents niveaux dans l'agence. Le but fondamental du programme est la rétention à temps plein et à long terme de leaders autochtones à Parcs Canada, grâce à des plans de formation

et d'acquisition de compétences individualisés.

Le PDLA est une initiative de Parcs Canada, en partenariat avec le Collège du Yukon. La matière de base présentée dans chacune des quatre années du programme comprend une introduction à la gestion des zones protégées, les communications, la résolution de conflits et la gestion de projets. Les thèmes conducteurs des quatre années du programme sont l'acquisition de compétences au leadership, l'acquisition du savoir traditionnel et la planification de carrière.

Jusqu'à récemment, le PDLA visait surtout à recruter des employés pour Parcs Canada. En 2005, une nouvelle initiative fut lancée. Elle visait à mettre en valeur le potentiel se trouvant à proximité des nouveaux parcs nationaux. Des personnes ne travaillant pas à Parcs Canada furent invitées à participer au programme de 2005. Leur formation aura pour résultat de leur donner la possibilité de postuler avec efficacité aux postes offerts par Parcs Canada. Une représentation autochtone accrue se traduit par des retombées directes dans la communauté locale, tout en respectant les engagements de Parcs Canada envers les communautés autochtones.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, veuillez envoyer un courriel à [nicola.pritchett@pc.gc.ca](mailto:nicola.pritchett@pc.gc.ca).



Diplômés du Programme de développement au leadership pour les Autochtones, Parcs Canada, 2005.

de Mayo (CRRDM) a proposé ces aires au ministère de l'Environnement et un plan de gestion est en cours de réalisation. Le groupe de travail est composé de représentants du CRRDM, de la Première nation de Nacho Nyak Dun et du gouvernement du Yukon. Le plan sur l'aire de protection de l'habitat sera terminé en 2006, où il sera à l'étude pour désignation.

### Lac Kusawa

L'Entente définitive conclue avec la Première nation Carcross/Tagish a

été ratifiée le 24 octobre 2005 et entre en vigueur le 9 janvier 2006. Cette entente définitive, tout comme l'Entente définitive de la Première nation des Kwanlin Dün, comprend des clauses visant l'établissement de l'aire du lac Kusawa comme parc de conservation du milieu naturel (voir aussi l'article à la page 27). Les deux ententes définissent un processus détaillé de la préparation d'un plan de gestion du parc, dont l'établissement d'un comité directeur dans les deux années suivant la date d'entrée en vigueur. Les personnes





J. Meikle, gouvernement du Yukon, 2004

### Lac Snafu

faisant partie de ce comité seront des représentants gouvernementaux et des trois Premières nations suivantes : Champagne et Aishihik, Carcross/Tagish, et Kwanlin Dün.

En raison du potentiel récréatif exceptionnel et des valeurs naturelles de l'aire de ce parc, de même que la facilité d'accès, la Direction des parcs a toujours suivi de près cette aire depuis 1982. Whitehorse se trouve à 70 km de distance par la route et le futur parc est déjà fort utilisé pour des activités récréatives.

La plus grande partie de la superficie d'environ 3 210 km<sup>2</sup> est située dans l'écorégion Stikine du Yukon, où il y a une fusion de trois biomes, ce qui produit une biodiversité inhabituelle dans un milieu de montagnes escarpées. Une partie plus petite de l'aire se trouve dans l'écorégion des lacs du sud du Yukon. Le lac Kusawa est un exemple modèle de l'un des nombreux lacs de la région.

La planification de la gestion sera très complexe et exigeante, car l'aire du parc recouvre des territoires intéressants

les trois Premières nations. De plus, il s'agit d'une région qui continuera d'être très utilisée à des fins récréatives. Pendant que le comité directeur préparera le plan de gestion du parc, la région sera gérée conformément aux objectifs énumérés dans les ententes définitives.

### **Aire de protection de l'habitat humide L'hutsaw**

Les zones humides de L'hutsaw (anciennement les lacs Von Wilczek) sont un important complexe de zones humides pour les oiseaux de rivage, ainsi que pour la halte migratoire, la nidification et la mue le long de la route North Klondike, au sud de Pelly Crossing. Elles ont été identifiées comme étant une zone spéciale de gestion en vertu de l'Entente définitive de la Première nation de Selkirk et sont principalement dans les terres de cette Première nation.

Un comité directeur, composé de membres nommés par la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon, a réalisé un plan de gestion pour les terres humides L'hutsaw, dont l'approbation est prévue au début de 2006. Peu après cette approbation, les zones humides de L'hutsaw seront désignées comme aire de protection de l'habitat en vertu de la Loi sur la faune du Yukon.

### **Ni'iiinlii' Njik – Zone protégée Fishing Branch**

La rivière Fishing Branch et ses affluents, situés dans les monts North Ogilvie en amont de Old Crow, forment la base de cette aire protégée de 6 000 km<sup>2</sup>. L'aire est composée de quatre unités : une parcelle des terres des Gwitchin Vuntut visées par le règlement de la revendication, deux parcs territoriaux, y compris une réserve écologique et une réserve faunique (5 213 km<sup>2</sup>), ainsi qu'une aire de protection de l'habitat territoriale (978 km<sup>2</sup>). Conformément à l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut, les zones sont gérées comme une unité écologique afin de protéger la rivière Fishing Branch et une population de grizzlis qui s'y regroupent chaque année.

En 1999, un plan de gestion conjoint pour la terre visée par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé. Un comité d'organismes



J. Meikle, gouvernement du Yukon, 2005

### Le passage Primrose au lac Kusawa.





de gestion a été établi en vue de fournir des conseils sur la mise en œuvre et la révision du plan de gestion. Le comité a recommandé qu'une installation d'observation de la faune et son personnel soient relocalisés vers un nouveau site pour améliorer la sécurité et réduire les impacts environnementaux. La construction de cette installation s'est achevée en 2004 et les structures de tentes ont été remplacées par des cabines en 2005, ce qui garantit une plus grande sécurité aux voyageurs par rapport aux grizzlis.

Un plan de gestion des risques causés par les ours, de même qu'un éventuel programme d'observation commerciale des ours, en sont à l'étape d'ébauche. Un nouveau programme de surveillance des ours est en place, conformément au plan de gestion.

Un plan de gestion conjoint pour la plus grande réserve faunique et l'aire de protection de l'habitat entourant les terres visées par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé en 2004. Aucun nouveau développement n'est identifié pour ces régions éloignées.

#### **Aire de protection de l'habitat humide de Nordenskiöld (Tsalnjik Chu)**

La vallée de la rivière Nordenskiöld, au sud de Carmacks, est une étendue considérable de terres humides et une halte importante de migration et de nidification pour la sauvagine. Elle a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon-Carmacks*, et elle se trouve entièrement sur les terres visées par l'entente.

Un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation Little Salmon-Carmacks et par le gouvernement du Yukon, a préparé une ébauche de plan de gestion pour examen. L'approbation de ce plan et la désignation en tant qu'aire de protection de l'habitat conformément à la *Loi sur la faune du Yukon* sont prévues pour 2006.

#### **Zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow**

La plaine Old Crow est la plus vaste étendue de terres humides au Yukon, et un site mondialement reconnu par la Convention Ramsar des Nations-Unies. Située dans le réseau hydrographique de la rivière Old Crow au nord du

cercle arctique, la plaine comprend plus de 2 000 étangs et marais dont la superficie varie d'un demi-hectare à 4 700 hectares. C'est une importante aire de reproduction et de mue pour plus de 500 000 oiseaux aquatiques. La sauvagine, le rat musqué et les autres animaux sauvages de cette plaine sont d'une importance capitale pour les Gwitchin Vuntut.

Une importante portion de la zone sud se trouve dans des terres visées par le règlement de la revendication, auxquelles s'ajoutent des terres de la Couronne. On a inclus le nord dans le Parc national du Canada Vuntut, pour lequel un plan de gestion spécifique a été dressé. En vertu des modalités de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow sera gérée de manière à maintenir son intégrité en tant qu'unité écologique. Les principes directeurs de la gestion seront : la conservation du poisson et de la faune, de même que de leurs habitats, et l'utilisation traditionnelle continue des Gwitchin Vuntut. Le processus de la planification de la gestion devrait prendre fin en 2006.

#### **Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle**

La région des lacs Pickhandle est une étendue importante de terres humides en tant que halte de migration, de nidification et de mue pour la sauvagine. Elle a été identifiée en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Klwane* en tant que zone spéciale de gestion. Elle fait aussi partie de l'*Entente définitive de la Première nation de White River*, qui n'est pas encore ratifiée. La planification de la gestion commencera dans cinq ans, ou sur approbation de cette entente, selon le premier de ces deux événements. La région sera éventuellement désignée aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

#### **Parc territorial Tombstone**

Tombstone est officiellement devenu parc territorial à l'automne 2004 et a été désigné parc de conservation du milieu naturel en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in (EDPNTH)* de 1998.

Ce parc d'une superficie d'environ 2 100 km<sup>2</sup> se trouve au croisement de

la route de Dempster et de la ligne de partage des eaux Pacifique-Arctique, là où se rencontrent la toundra arctique et la forêt boréale. Avec ses paysages divers, le parc a une riche histoire naturelle et culturelle et offre des panoramas spectaculaires, ce qui en fait une destination de choix pour les randonneurs et autres voyageurs au Yukon.

Une ébauche de plan de gestion a été transmise à la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in et au gouvernement du Yukon et, d'ici à qu'elle soit approuvée, le parc sera géré conformément aux principes et aux objectifs énumérés dans l'EDPNTH qui le régit.

Pendant la saison d'activité 2005, Holland America a ajouté une journée de plus à ses visites guidées en autobus de la région du Klondike. Plus de 3 000 de ces clients ont choisi de voir le Parc territorial Tombstone et une partie de la route de Dempster. Plusieurs des sentiers utilisés le jour ont été réaménagés en vue de l'utilisation accrue et des travaux de planification et de conception d'un nouveau centre d'interprétation du parc sont en cours.

## **Rivières et fleuves du patrimoine canadien**

### **Rivière Tatshenshini**

La portion du Yukon de la rivière Tatshenshini a été établie rivière du patrimoine canadien en septembre 2004. Elle a été nommée à ce titre en juin 1998, comme étant l'une des exigences de l'*Entente définitive de la première nation des Champagne et Aishihik*. La préparation d'une stratégie de gestion a commencé en 1999, avec de longues consultations portant sur trois questions principales : l'utilisation à des fins récréatives, la superficie de la zone de gestion et les routes y donnant accès.

Située dans l'une des régions les plus sauvages du monde, la rivière Tatshenshini est réputée pour son caractère sauvage, sa faune et son saumon. Elle offre d'excellentes possibilités récréatives dans un cadre montagneux vierge et spectaculaire. L'établissement de la portion du Yukon de la rivière Tatshenshini en tant que rivière du patrimoine complète le réseau existant de zones protégées





comprenant le Parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane, le Parc provincial Tatshenshini-Elsek de la Colombie-Britannique, ainsi que le Parc national et réserve nationale Glacier Bay et le Parc national Wrangell-St. Elias du US National Park Service. Ensemble, ces parcs forment le site adjacent du patrimoine mondial, tel qu'établi par l'UNESCO.

La stratégie de gestion de la rivière Tatshenshini porte sur le contrôle des activités des visiteurs le long du couloir fluvial pour veiller à ce que les valeurs naturelles, culturelles et récréatives restent intactes. La région de gestion inclut la portion en amont du bassin hydrographique et couvre une superficie d'environ 1 400 km<sup>2</sup>. La mise en œuvre de la stratégie a commencé en donnant priorité à l'établissement d'un programme de surveillance de la rivière pour la saison d'activité 2006.

La désignation de la rivière Tatshenshini comme rivière du patrimoine canadien n'a aucune incidence sur la législation, les règlements ni les politiques actuelles afférentes à l'utilisation de la terre ou des ressources. Les usages actuels et projetés du bassin hydrographique resteront permis en vertu de ces cadres législatifs actuels. Le gouvernement du Yukon, Parcs Canada, BC Parks et le US National Park Service géreront conjointement le bassin hydrologique des rivières Tatshenshini et Elsek conformément à leurs propres mandats et zones de responsabilité respectives. L'attribution et l'établissement d'un calendrier d'excursions commerciales et récréatives organisées par un gestionnaire de rivière sélectionné par les cinq agences/administrations a été l'objet d'une attention particulière.

Une cérémonie de reconnaissance a eu lieu sur place le 14 juillet 2005, pour commémorer l'importance nationale et territoriale de la rivière Tatshenshini, et pour souligner ses valeurs naturelles, culturelles et récréatives exceptionnelles.

## **Tourisme et culture –**

*Division des ressources  
patrimoniales*

### **Fort Selkirk**

Les travaux de réfection et d'entretien, de même que les activités



*Ancienne station de transmission du Corps royal canadien des transmissions.*

d'interprétation, se sont poursuivis à Fort Selkirk à l'été 2005.

Il s'y trouve plus de 40 structures historiques, le long d'un kilomètre de terrasse fluviale, et toutes ont constamment besoin d'attention et d'entretien. Un atelier d'une durée de trois jours sur la construction en rondins comprenait une introduction aux principes de la conservation, des exposés techniques et des séances pratiques. Dix-huit personnes d'un peu partout au Yukon y ont participé, dont la moitié était membres de Premières nations.

On a également réalisé des projets de fouilles archéologiques et de recherche sur les récits oraux, avec l'aide de Lieux patrimoniaux du Canada (voir aussi l'article à la page 24).

Les fondations et le parquet de la maison du Gros Jonathan ont été remplacés. Cette maison est l'un des deux bâtiments utilisés comme centre d'interprétation à Fort Selkirk. Un charpentier de métier a été engagé pour former les membres de l'équipe de réfection qui, de même que les employés du centre d'interprétation, avaient été engagé par la Première nation de Selkirk, grâce à un accord de contribution passé avec le gouvernement du Yukon.

### **Île Herschel**

Parmi les travaux d'entretien courant effectués à l'île Herschel au début

de juillet 2005, on peut mentionner les inspections de suivi annuelles, le remplacement du feutre surfacé du toit du quartier des gardes et l'installation d'un ensemble de panneaux solaires. Le quartier des gardes, anciennement connu sous le nom de Station du Corps royal canadien des transmissions, faisait partie du réseau de radiocommunications des TNO et du Yukon. Lors d'une cérémonie tenue à Dawson en août 2005, le réseau a été désigné événement historique national.

En 1923, le ministère de l'Intérieur fit appel au Corps royal canadien des transmissions pour établir un réseau de communications hautes fréquences dans le nord-ouest du Canada. Après l'ouverture des premières stations radios à Dawson et à Mayo en octobre 1923, le réseau prit de l'expansion et 28 stations furent établies, au Yukon, aux TNO et dans le nord de l'Alberta, fournissant ainsi un système de communications vital pour le Nord et d'importantes données météorologiques pour le Sud jusqu'en 1959. La station se trouvant sur l'île Herschel fut construite en 1930.

L'érosion des berges et des parties intérieures de la colonie de peuplement historique de l'anse Pauline continuent d'être surveillées, afin de planifier la protection des ressources culturelles contre les menaces croissantes posées par l'environnement.

gouvernement du Yukon, 2005





gouvernement du Yukon, 2005

*Bureau de la Yukon Saw Mill Company et des ajouts récents.*

**Station de télégraphie d'origine à Dawson et bureau de la Yukon Saw Mill Co.**

La station de télégraphie d'origine à Dawson et le bureau de la Yukon Saw Mill Co. ont été désignés lieux historiques du Yukon durant des cérémonies qui ont eu lieu le 23 août 2005. Le ministre de Tourisme et Culture, les membres de la Commission du patrimoine du Yukon et de nombreux

résidents de Dawson ont assisté à ces événements historiques. Il s'agit des deuxième et troisième bâtiments désignés en tant que lieux historiques territoriaux en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique* du Yukon.

En juin 2005, le bureau de la station de télégraphie d'origine a été loué à la Dawson City Museum and Historical Society. Il est aujourd'hui occupé par le directeur du musée. Cette

structure fut conçue et construite par l'architecte Thomas Fuller, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Parmi ses réalisations architecturales à Dawson se trouvent aussi la résidence du commissaire, le palais de justice, le bureau de poste et le bâtiment de l'ancienne administration territoriale, qui sont tous d'impressionnants lieux patrimoniaux d'intérêt.

Le bureau de la Yukon Saw Mill Co., construit en 1901, est le dernier vestige d'une vaste scierie qui était située le long des quais de Dawson. Au plus fort de la ruée vers l'or du Klondike, le « quartier mal famé » de la scierie approvisionnait les mineurs en matériel. Ce quartier contribua au développement rapide de Dawson, ce qui en fit la plus grande ville à l'ouest de Winnipeg et au nord de San Francisco.

L'Unité des ressources patrimoniales a terminé la première phase de la restauration du bureau en 2005. Cette réfection comprenait l'ajout d'éléments conformes aux normes du bâtiment, dont des escaliers menant au deuxième étage, des salles de bain, un système de chauffage et de ventilation et un système d'extinction des incendies.

**Maison Rampart**

Durant l'été 2005, la réfection des bâtiments du lieu historique de la maison Rampart se sont poursuivies. La maison Cadzow a été contreventée et soulevée, afin de remplacer les poutres de parquet pourries, les seuils de mur, les rondins de mur et les extrémités des montants. Les rondins avaient été récoltés et équarris durant les années précédentes, pour fournir des pièces de remplacement. Ce travail avait été effectué par un groupe de membres de la Première nation des Gwitchin Vuntut résidant à Old Crow.

*Lieux patrimoniaux du Canada*

Le Yukon continue de participer au programme Lieux patrimoniaux du Canada (LPC), dont l'objectif est d'améliorer l'état de conservation du patrimoine au Canada et d'accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à celui-ci et la connaissance qu'ils en ont, en les incitant à le préserver. Pour en savoir plus sur le programme LPC, voir le site Web [www.historicplaces.ca](http://www.historicplaces.ca).

Grâce à un accord de contribution de catégorie LPC, Parcs Canada aide



gouvernement du Yukon, 2005

*La maison Cadzow, contreventée avant d'être soulevée.*





le Yukon à participer pleinement à ce programme national. Les trois principaux objectifs sont :

- appuyer le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (RCLP), ainsi que l'élaboration et la diffusion des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada*;
- intégrer l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon (ILPY) au RCLP; et
- inciter le public à participer à la protection du patrimoine et le sensibiliser aux programmes gouvernementaux qui peuvent l'y aider.

Le Yukon s'est surtout efforcé d'augmenter le nombre de lieux et de données inscrits à l'ILPY, à améliorer la qualité de cette information et à s'assurer d'inscrire un ensemble représentatif de lieux autochtones et non autochtones de toutes les régions du territoire. Plusieurs lieux historiques du Yukon ont été ajoutés à la base de données. Ils permettront de mieux faire connaître les valeurs patrimoniales du Yukon et de procéder à une évaluation rationnelle de l'importance relative des sites.

L'ILPY peut être consulté en ligne par les chercheurs. Ceux-ci doivent en faire la demande par courriel au registraire de



PNLSC, 2005

*Clôture d'une tombe au village Big Salmon.*

lieux patrimoniaux à l'adresse suivante : [hpi.registrar@gov.yk.ca](mailto:hpi.registrar@gov.yk.ca).

#### ***Fouilles le long de la rivière Big Salmon et du fleuve Yukon***

Une équipe a passé dix jours à cartographier et à documenter les ressources patrimoniales du territoire traditionnel de la Première nation Little Salmon-Carmacks (PNLSC), dans la portion se trouvant le long du fleuve Yukon, entre le village Carmacks et le lieu historique du village Big Salmon, à l'endroit où la rivière du même nom se jette dans le fleuve Yukon. Dans les 26 localités visitées, les tests archéologiques ont déterminé une utilisation ancienne à trois endroits. En majeure partie, les fouilles se sont déroulées au village Big Salmon, où on a documenté cinq édifices debout, trois structures effondrées, quatre contours de bâtiment et 19 tombes.

Le village Big Salmon se trouve sur des terres visées par le règlement de la revendication d'une Première nation. L'étude et les démarches de documentation ont été menées dans le cadre d'un projet conjoint entre la PNLSC et Ressources patrimoniales du Yukon.

#### ***Poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson – Fort Selkirk***

Le poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), en exploitation de 1848 à 1852 à Fort Selkirk, a été le premier avant-poste euro-canadien situé dans l'intérieur du Yukon. Il fut abandonné à cause de l'hostilité croissante des Tlingit de la côte qui s'objectaient à la concurrence avec les Premières nations de l'intérieur du Yukon pour le commerce. Le site servait déjà de poste de traite bien avant que la CBH n'arrive.

Des fouilles archéologiques menées vers la fin des années 1980 avaient repéré une partie du poste de traite original. Des fouilles effectuées en 2005 ont permis de mieux comprendre la disposition de ce poste, ses activités et les relations entre les négociants de la CBH et les occupants indigènes de l'endroit. Le constat d'une occupation datant de la tradition microlithique (outils à lamelles) du Nord-Ouest, dans la zone boisée près des vestiges du poste, fut une découverte inattendue. Cela fait remonter l'histoire de l'occupation de Fort Selkirk à entre

5 000 et 8 000 ans dans le temps. Une étude sur l'histoire orale, effectuée avec le concours des aînés de la Première nation de Selkirk afin d'élargir la perspective de la richesse patrimoniale de l'endroit, fait désormais partie du programme d'interprétation.

#### ***Étude sur les barrières de caribous du nord du Yukon***

La documentation des corrals à caribous du nord du Yukon effectuée en 2005 était un projet conjoint de la Première nation des Gwitchin Vuntut, de Ressources patrimoniales du Yukon et de l'Université de l'Alberta.

L'existence de ces vieilles barrières à caribous était connue des gens d'Old Crow, mais elles ne firent l'objet d'études archéologiques qu'à partir de 1975. Les corrals furent cartographiés et les composantes structurelles des barrières, telles que les pièges, les enclaves et barrières de diversion furent documentées, de même que les éléments qui leur sont associés comme les caches et les séchoirs. Des fouilles exploratoires ont été effectuées à d'anciens villages d'hiver associés à deux des barrières. Pour trois des corrals, on a procédé à des analyses dendrochronologiques de la construction des barrières et zooarchéologiques des restes d'animaux. Des récits oraux sur les droits de propriété, la construction et le fonctionnement des barrières ont été réunis, en collaboration avec des aînés Gwitchin Vuntut. Des recherches archivistiques ont été menées en vue de réunir des données ethnographiques et ethnohistoriques et des données sur les méthodes de chasse collectives. Ces données, qui seront intégrées aux recherches déjà effectuées par les Premières nations, seront utilisées pour produire un rapport exhaustif sur les stratégies d'interception et de rabattage de la chasse au caribou dans le nord du Yukon.

Les activités de 2005 ont visé à augmenter les données existantes et à élucider certaines questions. Plus particulièrement, ces activités comprenaient de la documentation photo supplémentaire, l'enregistrement vidéo d'entrevues d'aînés se déroulant sur place et la cartographie du corral se trouvant au ruisseau Timber (voir aussi l'article à la page 19).





gouvernement du Yukon, 2005



Usine de concentration de la mine Venus.

#### Documentation photogrammétrique

Une équipe de spécialistes a été engagée à contrat pour faire la photogrammétrie de quatre grandes structures dans le sud du Yukon. Il s'agit de l'usine de concentration de la mine Venus se trouvant sur le bras Windy du lac Tagish; l'hôtel Caribou à Carcross; et les deux « gratte-ciel » de rondins à Whitehorse. La photogrammétrie comprend de la documentation photo précise, des

dessins de retouches à des photos adaptables, de même que des plans du site et des plans en relief. Ces documents seront une contribution précieuse à l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon.

#### Inventaire du patrimoine minier de Keno

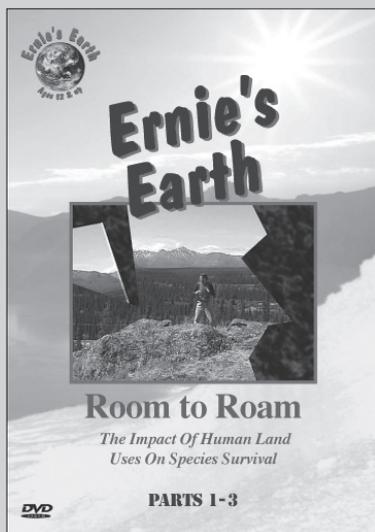
Le programme Lieux patrimoniaux du Canada s'est chargé de documenter les sites d'exploitation minière

abandonnés autour de la communauté de Keno. Cette région au riche potentiel argentifère était la base de l'industrie minière du Yukon, du début du XX<sup>e</sup> siècle aux années 1970. Alors qu'il est partie intégrante de la croissance du Yukon, ce patrimoine avait été sous-représenté dans l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon, à ce jour.

#### Site Web sur les lieux historiques du Yukon

Ce site Web a été conçu pour faciliter l'accès public à de l'information sur le patrimoine du Yukon et pour donner un « caractère yukonnais » au programme Lieux patrimoniaux du Canada (LPC). L'un de ses éléments importants est l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon, un répertoire en ligne de renseignements sur tous les lieux historiques yukonnais officiellement reconnus, par les gouvernements fédéral et territorial et les administrations municipales. On peut également y trouver de l'information sur le processus de la désignation des lieux historiques au Yukon, le programme LPC en général et les stimulants financiers pour la conservation du patrimoine. Pour de plus amples renseignements (en anglais), veuillez visiter le site :

[www.yukonhistoricplaces.ca](http://www.yukonhistoricplaces.ca).



La série **Ernie's Earth – Room to Roam** est un ensemble de vidéos pédagogiques invitantes dans lesquelles le personnage de « Ernie », à la fois naturaliste, scientifique et sociologue, part à la découverte des problèmes et des solutions liés à l'utilisation des terres par les êtres humains, à la lumière du déclin des habitats et des espèces. Destinées aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, ces trois sessions d'une demi-heure présentent les attitudes et les actions qui aident les jeunes à concilier les valeurs pour tenter d'atteindre un équilibre fonctionnel. Les êtres humains ont besoin d'utiliser les terres; les autres espèces sont déjà en train d'en utiliser la plus grande partie. Quelle est la meilleure façon de coexister? Des thèmes comme la cartographie écologique, l'analyse et la réduction des impacts écologiques, la protection des espaces naturels au moyen de parcs, de régions protégées et d'idées novatrices comme l'Initiative de conservation de Yellowstone au Yukon aident les élèves à comprendre la complexité du dossier de la densité humaine à l'échelle planétaire, et des responsabilités et des résolutions collectives qui sont en jeu.

L'ensemble de trois DVD comprend aussi un guide pédagogique avec des leçons convenant aux sciences humaines, aux sciences et aux études environnementales. Chaque sujet et chaque chapitre suggèrent des activités. Pour de plus amples renseignements (en anglais) ou commander, veuillez visiter le site Web suivant : [www.thirdeyemind.ca/roam.htm](http://www.thirdeyemind.ca/roam.htm) (on y montre la couverture partielle des DVD.)





## Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada –

Chapitre du Yukon

### Le Yukon protège les terres proposées pour le Parc Kusawa des intérêts miniers

En mars 2005, le gouvernement du Yukon a protégé le Parc de conservation de milieu naturel Kusawa, qui en est encore à l'état de proposition, des jalonnements pour concession minière et d'autres utilisations des terres (voir aussi l'article à la page 20).

Cette région pittoresque à l'ouest de Whitehorse a une superficie approximative de 3 200 km<sup>2</sup> dans les écorégions des hautes terres de la rivière Stikine et des lacs du Sud. Elle a été activement proposée comme zone candidate dès le début de la campagne « Espaces en danger » de 1989. Auparavant, une partie de cette zone avait été réservée à des fins récréatives, mais la proposition de parc territorial n'a pu vraiment se matérialiser avant que les négociations sur les revendications territoriales n'avancent elles-mêmes.

Le bassin hydrographique du lac Kusawa, situé dans un endroit extrêmement sauvage, est protégé du vent par la chaîne Côtière et est réputé pour la diversité de sa faune, dont une importante population de moutons de Dall, de chèvres de montagne, de rapaces et de grizzlis. Les espèces aquatiques comprennent le touladi, le corégone, l'ombre et le saumon. La plus grande partie du parc constitue un habitat en altitude essentiel pour les ongulés de grande taille et les carnivores résidents. Cependant, les basses terres du bassin hydrographique permettent de protéger une partie importante de la forêt boréale du sud du Yukon. Des dunes de sable impressionnantes et de vastes herbages boréaux représentent les caractéristiques écologiques spéciales du parc proposé.

Les archéologues et les paléontologistes ont attiré l'attention de



Julie Peepre, 2005

Lac Kusawa

la scène internationale sur l'importance du lac Kusawa en tant que fenêtre sur le passé. La fonte des champs de neige a révélé des dépôts importants d'excréments de caribou anciens et d'artefacts laissés par les gens qui y ont autrefois chassé le caribou. Des restes de bison, de mouflon et d'autres animaux ont été découverts, souvent bien préservés dans la glace des hauts escarpements. Aujourd'hui, le lac Kusawa, un plan d'eau long et profond, de même que la rivière Takhini, sont des destinations populaires pour le camping, le canot, la navigation de plaisance, la randonnée, la pêche et la chasse.

Le Parc Kusawa jouera un rôle d'héritage de conservation capital pour le sud du Yukon. Même s'il n'est pas encore officiellement désigné en tant que parc territorial, le statut de parc officiel se matérialisera lorsqu'une entente de gestion sera conclue entre le gouvernement du Yukon et les Premières nations de Kwanlin Dün, de Carcross/Tagish, et de Champagne et d'Aishihik. La Première nation de Carcross/Tagish a récemment ratifié son entente de revendication territoriale et le parc est reconnu comme zone spéciale de gestion dans l'entente définitive de la

Première nation de Kwanlin Dün. La Société pour la protection des parcs et des sites naturels au Canada (SNAP) a fermement appuyé la création de ce parc au cours des 15 années.

La mise de côté permanente de 321 000 hectares de terres pour cette proposition de parc est un grand pas vers l'achèvement du réseau des zones protégées du Yukon. La superficie totale des terres protégées de manière permanente ou provisoire au Yukon représente 12,7 % de son territoire, ou 61 296 km<sup>2</sup>, en excluant les terres visées par une protection spéciale négociée dans la *Convention finale des Inuvialuit*. Sur le total des terres protégées du Yukon, environ 10,5 % sont fermées au développement industriel.

Il est possible de voir des images du lac Kusawa et de la région des hautes terres de la rivière Stikine sur le site Web de la SNAP, chapitre du Yukon, au <http://www.cpawsyukon.org>. Veuillez noter que ce site est entièrement en anglais. Cliquez sur « Our Conservation Work », « New Protected Areas » et l'icône « Yukon Wild23WildEcoregions » et, ensuite, sur le lien intitulé « Yukon Stikine Highland ». Les cartes de conservation sont dans la section intitulée Ressources du site.





## Pour de plus amples renseignements...

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après :

### **Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation**

Parcs Canada  
C.P. 1166  
Yellowknife (TNO) X1A 2N8  
[www.pc.gc.ca](http://www.pc.gc.ca)  
À l'attention de :  
La rédaction  
Nouveaux parcs dans le Nord  
Tél. : (867) 766-8460  
Télec. : (867) 766-8466  
Courriel : [newparksnorth@pc.gc.ca](mailto:newparksnorth@pc.gc.ca)

### **Documentation sur les parcs et endroits spéciaux du Nunavut**

Ministère de l'Environnement  
Gouvernement du Nunavut  
C.P. 1000, succursale 1340  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
[www.nunavutparks.com](http://www.nunavutparks.com)  
À l'attention de :  
Richard Wyma  
Directeur, planification  
et création des parcs  
Tél. : (867) 975-7724  
Télec. : (867) 975-7747  
Courriel : [parks@gov.nu.ca](mailto:parks@gov.nu.ca)

### **Stratégie des zones protégées pour les TNO**

Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles  
Faune  
Gouvernement des TNO  
C.P. 1320  
Yellowknife (TNO) X1A 2L9  
[www.nwtpas.ca](http://www.nwtpas.ca)  
À l'attention de :  
Miki Ehrlich  
Coordonnateur, Mise en œuvre des zones protégées  
Tél. : (867) 920-3179  
Télec. : (867) 873-0293  
Courriel : [nwt\\_pas@gov.nt.ca](mailto:nwt_pas@gov.nt.ca)

### **Lieux d'intérêt historique du Yukon**

Ministère du Tourisme et de la Culture  
Direction des services culturels  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
[www.yukonheritage.com](http://www.yukonheritage.com)  
À l'attention de :  
Doug Olynyk  
Coordonnateur des lieux historiques  
Tél. : (867) 667-5295  
Télec. : (867) 667-8023  
Courriel : [doug.olynyk@gov.yk.ca](mailto:doug.olynyk@gov.yk.ca)

### **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon**

Ministère de l'Environnement  
Direction des parcs  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
[www.gov.yk.ca](http://www.gov.yk.ca)  
À l'attention de :  
Dave Ladret  
Agent, Projets spéciaux  
Tél. : (867) 667-3595  
Télec. : (867) 393-6223  
Sans frais : 1 800 661-0408  
Courriel : [dave.ladret@gov.yk.ca](mailto:dave.ladret@gov.yk.ca)

### **Refuge d'oiseaux migrateurs et réserves naturelles de la faune du Nunavut**

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
C.P. 1714  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
[www.mb.ec.gc.ca](http://www.mb.ec.gc.ca)  
À l'attention de :  
Mark Mallory  
Biologiste, Oiseaux marins  
Tél. : (867) 975-4637  
Télec. : (867) 975-4645  
Courriel : [mark.mallory@ec.gc.ca](mailto:mark.mallory@ec.gc.ca)

### **Fiducie du patrimoine inuit**

C.P. 2080  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
[www.ihti.ca](http://www.ihti.ca)  
À l'attention de :  
Ericka Chemko  
Gestionnaire de projet  
Tél. : (867) 979-0731  
Télec. : (867) 979-6700  
Courriel : [echemko@ihti.ca](mailto:echemko@ihti.ca)

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre des TNO**

C.P. 1934  
Yellowknife (TNO) X1A 2P5  
[www.cpaws.org/chapters/nwt](http://www.cpaws.org/chapters/nwt)  
À l'attention de :  
Erica Janes  
Coordonnatrice à la conservation  
Tél. : (867) 873-9893  
Télec. : (867) 873-9593  
Courriel : [cpawsnwt\\_cpm@theedge.ca](mailto:cpawsnwt_cpm@theedge.ca)

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon**

C.P. 31095  
Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7  
[www.cpawsyukon.org](http://www.cpawsyukon.org)  
À l'attention de :  
Jim Pojar  
Directeur administratif  
Tél. : (867) 393-8080  
Télec. : (867) 393-8081  
Courriel : [jpojar@cpawsyukon.org](mailto:jpojar@cpawsyukon.org)

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevrons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parc nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation ».

